



Date de dépôt : 18 mai 2026

Rapport

de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de Thierry Arn, Jacques Blondin, Patricia Bidaux, Sébastien Desfayes, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Yves Magnin, Philippe Meyer : G7 d'Evian : tirons les leçons de 2003

Rapport de Alia Chaker Mangeat (page 4)

Proposition de motion

(3144-A)

G7 d'Evian : tirons les leçons de 2003

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la décision du président de la République française Emmanuel Macron d'accueillir des dirigeants du G7 à Evian au mois de juin 2026 ;
- le mémorandum signé le 23 mai 2003 entre le Conseil d'Etat, la police genevoise, le Forum social lémanique, les médiateurs et le représentant d'Amnesty International ;
- le rapport de la commission d'enquête extraparlamentaire du G8 daté du 3 mai 2004 (RD 532) et les considérations d'Amnesty International ;
- le nécessaire exercice du droit démocratique de la liberté d'expression ;
- les accords de coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière conclus avec la France et l'Allemagne ;
- les nombreuses déprédations causées par des actes de vandalisme, au préjudice de plusieurs commerces, de particuliers et de bâtiments lors des manifestations survenues en 2003 ;
- le devoir des autorités de garantir la sécurité publique sans entraver les droits fondamentaux à la manifestation pacifique ;
- le coût humain, matériel et psychologique supporté par les habitants et les forces de l'ordre lors du G8 de 2003, ainsi que la nécessité de prévenir de nouveaux débordements ;
- la coordination insuffisante observée en 2003 entre les forces de sécurité suisses et françaises ;
- le besoin d'assurer la transparence et de la prévisibilité des dispositifs de sécurité en amont de tels événements internationaux,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter au Grand Conseil sa stratégie de gestion et de communication pour cet événement international, en détaillant les ressources mobilisées, les mesures de coordination transfrontalière prévues, ainsi que les dispositifs de médiation avec les acteurs de la société civile ;

- à renforcer le dialogue avec les organisateurs de manifestations, en amont de l'événement, afin de prévenir les tensions et de garantir la liberté d'expression dans le respect de la loi ;
- à mettre en place une cellule d'évaluation indépendante post-événement, visant à évaluer les actions mises en place pour gérer l'événement, notamment sur l'efficacité opérationnelle et les effets sur la population ;
- à mettre en place une cellule d'information dédiée aux habitants et commerçants du canton, visant à anticiper les impacts concrets (circulation, sécurité, mobilité transfrontalière) et à assurer un suivi des dommages le cas échéant.

Rapport de Alia Chaker Mangeat

La commission judiciaire a étudié cette motion sous la présidence de M^{me} Gabrielaa Sonderegger durant les 6 séances suivantes : 13 novembre 2025, 15 janvier, 5 mars, 12 mars, 2 avril et 23 avril 2026. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Katy Lopez, M^{me} Selma Bentaleb et M^{me} Lisa Scussel, qu'elles soient remerciées de leur travail. M. Sébastien Grodemange, secrétaire général adjoint (DIN) et M. Jean-Luc Constant secrétaire scientifique du secrétariat général du Grand Conseil (SGGC) ont assisté aux travaux de la commission. Qu'ils soient remerciés également de leur soutien attentif aux travaux de la commission.

Synthèse

La motion 3144 est la première motion relative au sommet du G7, elle a été déposée en juillet 2025. Son objectif était en substance de tirer les leçons du G8 du 2003, d'anticiper les difficultés et de planifier suffisamment à l'avance afin d'éviter chaos passé.

Ses deux premières invites ont été supprimées par la majorité de la commission, à savoir,

- fixer un cadre clair aux manifestations autorisées et à donner les moyens nécessaires à la police de maintenir l'ordre et la sécurité publique pour la protection des biens et des personnes face aux casseurs
- à prendre les mesures nécessaires pour dissoudre immédiatement toute manifestation non autorisée

Certains députés ont estimé en effet que ces invites étaient respectivement inutiles, trop permissives ou encore trop sévères...

La commission a auditionné à deux reprises la conseillère d'Etat M^{me} Kast, accompagnée de la police (M^{me} Bofanti, commandante de la police et M. Broch, commandant adjoint de la police), ce qui a permis à la commission d'avoir une vision actualisée de la situation le mois dernier.

La commission a également auditionné Genève Commerce, la Node, ainsi que la Société des hôteliers de Genève, ce qui a permis aux députés de prendre toute la mesure de leurs craintes et préoccupations.

La majorité de la Commission a estimé que la motion 3144 amendée conserve toute sa pertinence.

Séance du 27 novembre 2025

Audition de M. Thierry Arn, premier signataire

M. Arn explique que le but de cette motion, déposée par le Centre, est de tirer des leçons de l'organisation et de la planification du G8 de 2003. Il rappelle qu'il y avait eu des guérillas urbaines et des débordements en ville. Les événements sont cités dans un rapport (RD 532 rapport de la Commission d'enquête extra parlementaire du G8 daté du 3 mai 2004) avec des points d'amélioration. Ce rapport précise que cela avait été un chaos pendant plusieurs jours.

M. Arn encourage donc le Conseil d'Etat à faire mieux lors du prochain G7. Il estime que c'est une opportunité unique de remettre Genève sur le devant de la scène.

Sur l'invite 1

L'invite 1 vise à donner les moyens à la police de maintenir l'ordre et la sécurité, en disant avant la manifestation ce qui est admissible ou non. Le droit de manifester doit être garanti, mais pas au détriment des biens et des personnes. Il estime qu'il ne faut pas hésiter à demander des renforts à d'autres cantons et à l'international, car il y avait eu des manquements dans ce domaine en 2003. De plus, il est indiqué dans le rapport précité que la Suisse elle-même n'a pas suffisamment de forces policières pour des manifestations et événements de grande envergure comme ceux-ci.

Sur l'invite 2

M. Arn estime qu'il faut preuve de fermeté pour les manifestations non autorisées afin de maintenir la tranquillité.

Sur l'invite 3

Cette invite rappelle le dispositif Osiris, maintenant devenu Orca, pour anticiper tout ce qui peut l'être. M. Arn signale qu'il faut une implication des autorités françaises, avec la police ou la gendarmerie, car le G7 se déroulera à Évian et la Suisse subit cette situation. M. Arn invite donc le Conseil d'Etat à pousser les négociations pour avoir l'aide de la France.

Sur l'invite 4

Cette invite concerne les stratégies de gestion et de communication. M. Arn rappelle que le délai pour cette motion est le 31 janvier 2026 et qu'il a été dit récemment que les manifestations d'envergure seront interdites dès le premier juin. Il estime qu'il faut anticiper au maximum, car les demandes avaient été faites trop tard en 2003.

Sur l'invite 5

L'invite 5 garantit la liberté d'expression, car c'est un droit fondamental, mais il doit s'exercer de manière pacifique.

Sur l'invite 6

M. Arn rappelle qu'un rapport avait été rédigé post G8 en 2003 pour mettre en avant les dysfonctionnements et il est donc important de faire une évaluation indépendante à la fin de la manifestation pour s'améliorer par la suite.

Sur l'invite 7

L'invite 7 propose de mettre en place une cellule d'information pour les habitants du canton, car en 2003 cela avait été le chaos. La communication va désormais vite et il faut donc innover. M. Arn ajoute qu'il faut informer la population sur les réflexes à avoir, les parcours des manifestations et les zones à éviter en détail. Le but est de s'assurer que Genève ne va pas subir de dispositif de sécurité déséquilibré, tout en garantissant la liberté d'expression.

Questions des commissaires

En réponse à des questions d'un député (PLR), M. Arn précise qu'il avait beaucoup parlé du G8 en intégrant la police en 2006. Il y a des structures mises en place pour l'organisation et la planification au sein de la police. Il précise que la motion vise surtout la coordination et l'organisation pour le Conseil d'Etat. Il rappelle que le G7 sera un gros événement qui nécessite une grande implication politique. En se basant sur le rapport précité, il constate qu'ils sont déjà en retard, car les consultations à l'international mais au aussi au niveau intercantonal et fédéral prennent beaucoup de temps. Il faut impérativement accélérer les démarches.

S'agissant du coût, il espère que le Conseil d'Etat négocie à ce propos, notamment avec la France. Pour lui, il est évident qu'il faut avoir une contrepartie de la part de la France.

Une députée (Ve) explique qu'une collaboration est en train de se mettre en place avec le Conseil fédéral mais que pour assurer la sécurité, il n'est probablement pas possible d'en donner tous les détails car il s'agit de collaboration du plus haut niveau étatique. Elle demande par ailleurs quels seraient les moyens nécessaires qu'il faut laisser à la police et comment la dissolution immédiate de toute manifestation non autorisée pourrait être effectuée.

M. Arn répond qu'au niveau politique, les discussions se font par étape, d'abord au niveau du canton puis au niveau intercantonal etc. Il ajoute que le côté opérationnel ne doit pas transpirer de ce rapport, pour maintenir la sécurité

mais il estime qu'il est nécessaire de connaître l'état d'avancement des discussions. Concernant la stratégie de communication, une cellule d'information serait utile avec des informations du Conseil d'Etat et que le Grand Conseil pourrait donner des orientations à ce qu'il n'estimerait pas correct.

La même députée (Ve) note que la motion liste beaucoup d'éléments, qui doivent cependant être donnés dans les détails, car pour avoir une impulsion politique, il faut des détails.

M. Arn ne pense pas que cela soit le cas, car les ressources mobilisées sont des corps de police qui sont engagés et c'est donc de notoriété publique de savoir si la France ou l'Allemagne viendra aider à Genève. Le but est de rassurer le Grand Conseil et de ne pas se rater sur l'organisation, car il y aura la présence de grandes personnalités et de manifestations.

M. Arn ajoute que la police est habituée à communiquer sur ce dont elle a le droit de communiquer ou non. Concernant les moyens, il faut avoir assez d'effectifs policiers et cela revient donc à l'entraide. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de permettre à la police de tout faire.

S'agissant de la dissolution de manifestations non autorisées, M. Arn constate qu'il y avait eu des problèmes en 2003 et qu'il faut que le Conseil d'Etat prenne des mesures cette fois. Sans souhaiter rentrer dans l'opérationnel, il considère que ces mesures doivent bien sûr respecter les lois et le principe de proportionnalité et d'égalité.

En réponse à une députée (LJS) qui juge présomptueux de dire au Conseil d'Etat ce qu'il doit faire, M. Arn explique que la motion a été déposée car il y a eu des manquements en 2003 et qu'il faut donc donner une impulsion au Conseil d'Etat afin qu'il gère au mieux la situation. Il estime que c'est utile car cela garantit la protection de la population tout en garantissant également la liberté d'expression et le droit de manifester.

Un député (S) exprime sa gêne du fait que M. Arn soit policier et premier signataire de la motion. Sur la manifestation de 2003, il explique qu'il était un des organisateurs et à ce titre, il peut garantir que, du début à la fin de la manifestation, il n'y avait pas d'incidents car ils avaient travaillé en amont avec la police pendant une semaine pour encadrer l'événement. Il estime que c'est le travail de la police, et en tant que député il fait confiance au Conseil d'Etat, il n'a rien à lui demander. Il veut laisser le Conseil d'Etat et les fonctionnaires faire leur travail. En revanche, il lui demandera de rendre des comptes mais seulement après la manifestation si cela se passe mal, notamment en cas d'éventuels dégâts. Par conséquent, il ne comprend pas les raisons du dépôt de cette motion.

M. Arn tient à préciser qu'il est là en tant que député et non pas en tant que policier. Il ne faut pas avoir de confusion là-dessus, il a toujours réussi à différencier ses différentes casquettes.

Concernant le fait de régler cela seulement après, M. Arn estime au contraire qu'il faut anticiper, et planifier plutôt que de subir et constater ensuite ce qui n'a pas fonctionné. Il ajoute que la stratégie de gestion ne concerne pas seulement la police.

Le même député (S) rappelle qu'à l'époque, ce n'étaient pas des Genevois, mais des Zurichois, très organisés, qui sont venus à Genève pour semer la panique. Il estime qu'il faudrait mener une enquête sur les personnes qui viennent semer le trouble à Genève, savoir d'où elles viennent et ce qu'elles font.

M. Arn indique que cela relève justement du renseignement et fait partie de la stratégie. Il y a eu, à l'époque, des manquements aussi à ce niveau. Tout cela est public et se trouve dans le rapport précité.

Un député (PLR) estime qu'il est bien de tirer la sonnette d'alarme, et que peu importe si le premier signataire de la motion est membre de la police ou non, car, au contraire, il peut même avoir une sensibilité plus aiguë pour ces questions en qualité de policier. Il rappelle toutefois que les députés sont des législateurs qui ne peuvent donc pas donner des ordres pratiques au Conseil d'Etat donc il comprend cette motion plutôt comme un message politique à envoyer au Conseil d'Etat. Il estime par ailleurs que la seconde invite est illégale, car les manifestations non autorisées ne sont pas illégales, donc même s'il y'a un évènement de type manifestation sans autorisation, cela serait un droit fondamental de manifester. Il explique qu'il faudrait donc enlever cet aspect ou le reformuler. Il rappelle enfin que tous les points de ce texte font déjà partie de la mission de la police.

Concernant l'illégalité de la deuxième invite, M. Arn explique qu'en 2003, les manifestations non autorisées ont troublé l'ordre public. Il propose donc d'ajouter « qui troublent l'ordre public » et précise que c'est une question à voir avec les juristes. Enfin, concernant la mission de la police, il explique que c'est bien sûr le cas, mais qu'il y a eu des manquements du Conseil d'Etat en 2003 et que le but est donc ici de prévenir et de demander au Conseil d'Etat de faire quelque chose au niveau institutionnel.

Un député (UDC) explique qu'il était lui-même au poste de commandement de la police en 2003, et que cela avait été très bien planifié, avec des organisations pacifiques par exemple et que les grandes manifestations avaient été très bien encadrées. Il n'y avait pas eu de problème avec ces manifestations. Des forces d'autres cantons avait été engagées, avec

beaucoup de policiers, partout dans les manifestations. Le problème était que le Conseil d'Etat avait entravé le travail de la police lors des débordements, en interdisant à cette dernière d'intervenir s'il y avait de la casse. Il rappelle que, lors de la présence des black blocs, place Neuve, ils avaient dû laisser casser alors qu'ils les avaient identifiés. Il estime qu'il faut donc que le Conseil d'Etat laisse faire le travail à la police pour sortir ces éléments des manifestations, ce qui avait été un vrai problème en 2003. Il s'agit d'une invite essentielle.

M. Arn rappelle qu'il n'était pas là en 2003 et qu'il s'est basé sur le rapport qu'il a cité en début de séance. Ce rapport indique qu'il y a eu des manquements au niveau de la police et il se base donc sur cela. Il sait qu'il y a eu une planification avec des organisations, mais que le service d'ordre avait signalé des casseurs au Jardin anglais et qu'ils n'ont pas été sortis. Il estime que cela incombe au Conseil d'Etat et à la police.

Séance du 15 janvier 2026

Audition de

- *M^{me} Bonfanti, cheffe de la police cantonale*
- *M^{me} Kast, conseillère d'Etat, DIN.*

M^{me} Kast indique que le G7 représente un véritable défi pour Genève et pour la région lémanique. Elle précise que les autorités genevoises ont appris, le jour de l'annonce publique, que le président Macron avait décidé d'organiser le sommet à Evian durant l'année de la présidence française du G7, sans la moindre concertation préalable, y compris avec les autorités régionales concernées. Dès ce moment, le Conseil d'Etat a interpellé les autorités fédérales afin de les sensibiliser aux enjeux sécuritaires liés à la tenue d'un sommet de cette ampleur dans la région lémanique, et plus particulièrement pour le canton de Genève.

M^{me} Kast indique que plusieurs démarches ont été entreprises par le Conseil d'Etat durant l'été 2025 auprès du Conseil fédéral afin d'obtenir une réaction à la hauteur des enjeux. A la suite de ces interventions, le Conseil fédéral a pris la mesure de la problématique et a nommé un ambassadeur spécial, M. Alain Gaschen, chargé de représenter les autorités fédérales et de coordonner les autorités cantonales, dans le but de permettre à la Suisse de s'exprimer d'une seule voix face aux autorités françaises et d'assurer la préparation de cet événement compte tenu de sa localisation.

M^{me} Kast précise que cette coordination suisse a pu être concrétisée aux alentours du 15 septembre, permettant de sensibiliser M. Gaschen au travail déjà réalisé au niveau cantonal. Une première séance avec la partie française

s'est tenue le 14 octobre, au cours de laquelle les autorités suisses ont pu exposer leurs attentes en matière de coordination et de collaboration, ainsi que les implications de ce choix de localisation pour la Suisse.

M^{me} Kast relève que tous ont en mémoire l'expérience du G8 de 2003, laquelle a mis en évidence les limites d'une préparation transnationale insuffisante. Cette expérience a démontré la nécessité de faire mieux cette fois-ci, notamment en matière de collaboration transfrontalière et institutionnelle. Elle souligne également la forte autonomie décentralisée existant sur certains aspects et la nécessité de faire comprendre ces spécificités à la partie française.

M^{me} Kast précise qu'ils ont travaillé en sous-groupes du côté Suisse, avec des représentants des cantons de Genève, Vaud et du Valais, ainsi qu'avec des représentants de la Confédération, notamment l'Office fédéral de la police. L'Armée suisse est également impliquée, la sécurité de l'espace aérien relevant de sa compétence fédérale, tout comme la sécurisation du lac Léman, la frontière entre la Suisse et la France se situant au milieu du lac depuis Evian. La police cantonale est compétente pour assurer la sécurité des usagers du lac, mais ce type de dispositif ne permet pas à lui seul de sécuriser la frontière lacustre. Cette mission sera dès lors assurée par l'Armée suisse. Celle-ci sera également chargée des aspects liés à la cyberdéfense, notamment pour la protection des infrastructures critiques.

M^{me} Kast indique, s'agissant des frontières, que l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières est compétent, tandis que le Département fédéral des affaires étrangères assure la coordination, dans la mesure où il s'agit de relations entre la Suisse et la France. Pour l'Armée suisse, le département compétent est le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, tandis que l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières relève du Département fédéral des finances. L'Office fédéral de la police dépend quant à lui du Département fédéral de justice et police. Il s'agit ainsi de quatre départements fédéraux distincts, ce qui rend nécessaire une coordination étroite entre eux. Le Service de renseignement de la Confédération, rattaché au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, est également concerné par un événement de cette ampleur. D'autres services de la Confédération sont en outre mobilisés afin d'assurer la sécurité et l'accueil des élus et des personnalités officielles qui se rendront en Suisse, notamment via l'aéroport international de Genève, lequel sera utilisé dans le cadre du sommet.

M^{me} Kast indique, au niveau cantonal, que le département des finances doit également assurer une coordination interne, parallèlement aux coordinations mises en place au sein des départements des autres cantons concernés. A ce

stade, les autorités s'efforcent encore de faire comprendre l'ampleur de l'impact que ce sommet, organisé à Evian, aura pour la Suisse. Une autre institution concernée est le Pouvoir judiciaire, notamment en lien avec les personnes recherchées, dès lors que des manifestations pourraient avoir lieu sur sol suisse et impliquer des individus faisant l'objet de recherches, y compris par Interpol. Elle relève que les différences institutionnelles constituent déjà un véritable défi. Elle ajoute qu'elle aurait largement préféré que le sommet se tienne à Biarritz, mais que son avis n'a pas été sollicité.

M^{me} Kast précise, s'agissant des manifestations, qu'il s'agit d'un point d'ancrage évident, ce qui est compréhensible au regard des événements survenus en 2003. Elle précise que les autorités cherchent à anticiper et à être mieux préparées qu'à l'époque. Elle relève qu'un sommet de cette nature est susceptible de susciter des contestations et qu'il n'est dès lors pas possible de faire abstraction de la liberté d'expression, la Suisse et la France étant soumises aux mêmes exigences découlant de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans ce contexte, elles ont défendu l'idée de prévoir un lieu de contre-sommet sur le territoire français, sur laquelle elles ont fortement insisté. Sur le principe, la France a admis cette possibilité, mais pas encore quant à sa mise en œuvre, de sorte qu'elles sont toujours dans l'attente. Elles ont demandé que ce lieu soit éloigné de la frontière, sans être rendu inaccessible, afin que la fixation d'un lieu de contre-sommet conserve un sens.

M^{me} Kast relève ensuite un point de difficulté important, à savoir que, du point de vue suisse, un accord ad hoc est nécessaire tant pour la prise en charge des frais occasionnés que pour la coordination. Elle constate qu'il n'y a, du côté français, aucune volonté de signer un tel accord ad hoc, la position étant que l'Accord de Paris règle l'ensemble de ces questions. Il s'agit là d'un véritable point de divergence, qui devrait être traité à un niveau diplomatique supérieur. Elle précise que la coordination confédérale a bien compris cet enjeu et effectue le travail nécessaire, exprimant l'espoir qu'une solution pourra être trouvée.

M^{me} Bonfanti indique que, à l'époque, la Suisse s'était déclarée favorable à une collaboration avec la France dans le cadre du G8. Elle rappelle que le président Chirac avait alors souhaité élargir le format aux pays émergents, ouvrant la voie au G20. Elle précise que, si vingt délégations peuvent sembler peu nombreuses, certaines sont très importantes, citant à titre d'exemple la délégation américaine, qui comptait environ 400 personnes. La taille des délégations varie fortement selon les pays. Pour ce G7, la possibilité est laissée ouverte à la participation d'autres délégations, sur décision du président Macron. Elle estime qu'il s'agira probablement d'un sommet dépassant le cadre strict du G7, pouvant s'apparenter à un G10 ou à un G15.

M^{me} Bonfanti indique que, depuis le dernier échange avec la Confédération en juillet 2025 à Genève, une délégation temporaire du Conseil d'Etat a été mise en place, présidée par M^{me} Kast et composée de M. Apothéloz et de M^{me} Fontanet. Le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de mesures, notamment en lien avec les événements à fort impact sur le domaine public. Elle précise qu'un groupe de travail « sécurité », qu'elle préside, a été constitué et réunit ses homologues des cantons de Vaud et du Valais, ainsi que des représentants de l'Office fédéral de la police, de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières et de l'Armée suisse. Un groupe de pilotage G7 a également été mis en place au niveau de la Confédération, auquel participe notamment le secrétaire général adjoint du Département des institutions et du numérique. Au niveau suisse, quatre groupes de travail ont été constitués : sécurité, finances, aéroport et communication. Elle indique que les premières interviews ont été données la semaine précédente sur les chaînes de télévision lémaniques.

M^{me} Bonfanti mentionne également l'existence du groupe de travail franco-suisse évoqué par M^{me} Kast, ainsi qu'un sous-groupe de travail juridique chargé de traiter les questions de coopération avec la partie française.

M^{me} Bonfanti, au sein du groupe de travail « sécurité », explique qu'un travail conséquent a été mené concernant le soutien de l'Armée suisse. Elle précise qu'il s'agira d'un engagement important et qu'une demande doit être adressée à la Conférence des chefs de département afin d'obtenir ce soutien, laquelle transmet ensuite la requête au niveau fédéral. Cette question devra être discutée au niveau fédéral afin de déterminer si l'Armée peut être déployée. Elle rappelle que l'Armée suisse intervient de manière subsidiaire par rapport à la police et qu'il convient dès lors de démontrer que toutes les ressources policières ont été épuisées. Elle précise que c'est le Parlement fédéral qui devra se prononcer sur cette demande. Les deux commissions du Conseil des Etats ont déjà reçu la détermination relative à la demande de soutien de l'Armée suisse. Elle souligne que la Confédération ne peut accorder ce soutien sans l'aval du Parlement.

M^{me} Bonfanti indique que le premier défi consiste à travailler avec la France, Etat fortement centralisé. Le second enjeu concerne la gestion de l'expression démocratique, avec la volonté que celle-ci se déroule sur le territoire français. Elle rappelle que la mission de la police est d'assurer la sécurité et l'ordre publics. Les autorités prennent en compte l'évolution du contexte sécuritaire ainsi que celle des formes d'expression démocratique. Elle relève enfin que les adversaires ont également évolué et que trois composantes essentielles, absentes ou quasi absentes en 2003, doivent désormais être prises

en compte, à savoir les menaces cyber, l'utilisation de drones et les nouvelles formes de guerre hybride.

Questions des commissaires

Une députée (PLR) demande ce que les autorités ont appris en 2025 à la suite de la venue de groupes de type « black blocs » et s'interroge sur ce qui a été retenu de l'année précédente, sans qu'il soit nécessaire de remonter à 2003.

M^{me} Kast répond que cette question l'étonne, dans la mesure où le phénomène des « black blocs » est connu et récurrent, prenant des formes et des ampleurs différentes selon les causes défendues. Elle précise que la manifestation du 2 octobre 2025 ne constituait pas un phénomène transfrontalier, les participants étant essentiellement originaires de Lausanne ou de Fribourg. Il ne s'agissait donc pas d'une situation internationale. Elle indique que ce phénomène fait partie intégrante des mouvements de contestation et qu'il est évolutif en fonction des thématiques et des lieux.

La même députée (PLR) relève qu'elle estime qu'il manque une analyse approfondie. Elle considère qu'aujourd'hui les « black blocs » sont plus radicalisés et davantage revendicatifs sur le plan politique. Elle souligne la nécessité d'une anticipation policière permettant d'analyser les différentes évolutions entre 2003 et 2025, la nature de la contestation ayant changé.

M^{me} Bonfanti indique que la comparaison avec 2003 s'impose dans la mesure où il s'agit du dernier événement d'une ampleur comparable. Elle précise qu'un document d'une trentaine de pages a été établi sur l'évolution de ces groupes et réfute l'idée d'un manque d'analyse à ce sujet. Elle relève que le contexte en 2003 était différent, marqué par le mouvement altermondialiste, qui n'existe plus aujourd'hui. Elle explique qu'actuellement, les mobilisations se structurent davantage via les réseaux sociaux, alors qu'elles reposaient sur d'autres moyens à l'époque. Elle précise que l'ensemble des parties adverses potentielles a été identifié et que celles-ci ne sont pas les mêmes qu'en 2003. Elle ajoute que les « black blocs » peuvent aujourd'hui se retrouver à l'intersection de plusieurs causes, notamment en lien avec les conflits en Russie et en Ukraine, en Palestine, ou encore au Venezuela.

M^{me} Bonfanti souligne que Genève constitue une vitrine internationale et que ce qui avait fait défaut en 2003 était le manque de connaissance de ces groupes.

En réponse à une question d'une députée (PLR), M^{me} Kast précise que les autorités françaises se sont déclarées d'accord sur le principe d'un lieu de protestation en France sans toutefois qu'aucune confirmation n'ait encore été donnée quant au lieu.

En réponse à la question sur l'identification des individus, M^{me} Bonfanti explique que l'analyse porte sur des groupes et des mouvances, les situations évoluant très rapidement. Elle précise que cela dépend fortement du contexte géopolitique, lequel est très mouvant, et que la réponse policière est adaptée en conséquence. Elle rappelle qu'à la suite des événements du 7 octobre 2023, un renforcement de la protection de différentes cibles palestiniennes et israéliennes a été mis en place et qu'il est toujours en vigueur en 2026. Elle souligne qu'il existe un lien étroit entre ce qui se passe dans le monde et ce qui se passe à Genève.

Une députée (PLR) indique avoir entendu des critiques à l'encontre de la police diplomatique, certaines personnes ne s'étant pas senties protégées par celle-ci après le 7 octobre 2023.

M^{me} Kast précise qu'elle relaie une insatisfaction, mais que l'insatisfaction existe inévitablement. Elle rappelle que la mission de la brigade de sécurité diplomatique n'est pas de protéger des ressortissants suisses installés à Genève. Elle précise que certaines personnes locales ont estimé ne pas être protégées comme elles l'auraient souhaité, mais que cela ne relève pas de la mission de la police diplomatique. Elle ajoute que les dispositifs de protection sont mis en place par la police et décidés par la police et le Conseil d'Etat en fonction des ressources disponibles. Elle souligne que, comme souvent, il n'est pas possible de répondre à toutes les attentes. Elle rappelle que la brigade de sécurité diplomatique est un outil reconnu et envié à l'international, disposant de missions claires, lesquelles n'incluent pas la protection de personnes établies en Suisse.

En réponse à une question, M^{me} Kast confirme que, comme cela se fait toujours, il y a renforcement de l'encadrement judiciaire en cas d'infraction commises et davantage de ressources sont mobilisées en cas d'augmentation des menaces et d'instabilité.

Un député (PLR) relève que, dans l'orientation donnée au parlement, il n'existe pas de budget cantonal 2026 et demande si un projet de loi sera présenté s'agissant du G7. Il s'interroge également sur la manière dont la communication avec les députés du parlement sera organisée, rappelant qu'en 2003 une trentaine de députés s'étaient autoproclamés pour encadrer les manifestations. Il demande quelle est la position du Conseil d'Etat à ce sujet.

M^{me} Kast indique que ces éléments ne sont pas encore clairement définis et que des décisions seront prises au niveau du Conseil d'Etat. Elle précise que cela dépendra notamment de l'existence d'un lieu de contestation crédible et opérationnel, ainsi que de l'évolution de la situation internationale. Elle évoque l'hypothèse d'une situation comparable à celle de la période Covid, avec des

contrôles aux frontières, une capacité de mouvement très limitée pendant une semaine et un impact réel sur l'activité économique. Dans un tel scénario, si la situation l'exige, la présence de parlementaires pour encadrer des manifestations ne serait pas nécessaire. Elle indique faire preuve de transparence et souligne qu'à ce stade, les autorités ne savent pas encore quelle sera la position de la Confédération concernant les contrôles aux frontières, cette compétence relevant de celle-ci. Une demande sera formulée si cela est jugé nécessaire et une décision sera prise en conséquence. Elle précise que soit un dispositif spécifique de contrôle aux frontières sera mis en place par le département concerné, soit il ne le sera pas, la question dépassant largement le seul cadre genevois. Elle indique qu'il lui est impossible de répondre de manière définitive à ce stade. Elle ajoute qu'il n'est pas possible d'empêcher une auto-proclamation et que, le cas échéant, les autorités laisseront faire.

M^{me} Kast, s'agissant des projets de loi, indique ne pas savoir encore quelle forme prendra la gestion de cet événement spécifique. En ce qui concerne d'éventuels crédits supplémentaires, elle précise qu'il est probable qu'une demande soit formulée, sans que cela ne soit encore arrêté. Il s'agira dans tous les cas d'une charge contrainte. Elle indique que le coût sécuritaire en Suisse, pour le seul dispositif policier, est actuellement estimé entre 20 et 25 millions, dont environ la moitié pour Genève, un tiers pour le canton de Vaud et le solde pour le Valais. Elle précise qu'il s'agit d'ordres de grandeur et non de chiffres définitifs.

M^{me} Kast ajoute que les cantons concernés déposeront une demande de renfort policier à l'échelle nationale, appelée demande de renfort concordataire ICAPOL. Les conditions sont les suivantes : épuiser d'abord les ressources propres du canton, puis celles des cantons voisins, ensuite celles du concordat romand, ce qui, à ce stade, ne laisse plus que Neuchâtel, Fribourg et le Jura, représentant des effectifs limités. Ce n'est qu'après l'épuisement de toutes ces ressources qu'une demande de renforts auprès du reste de la Suisse peut être formulée. Elle précise que cette demande a été effectuée et validée par la Conférence des commandants, le groupe des magistrats, ainsi que par la plénière des départements de justice et police.

M^{me} Kast indique qu'il est également possible de demander à la Confédération la reconnaissance du statut d'événement extraordinaire, lequel peut permettre une prise en charge allant jusqu'à 80% des coûts en ressources humaines. Dans tous les cas, les coûts en ressources humaines représenteront au minimum 20%. Si la Confédération accepte ce statut d'événement extraordinaire, le remboursement de ces frais pourra atteindre un maximum de 80%.

M^{me} Kast précise que les renforts intercantonaux ne seront pas payés avant leur déploiement, mais qu'il faudra néanmoins faire face à une facture conséquente, ce qui impliquera un crédit complémentaire. Celui-ci pourrait même intervenir en 2027, sans que cela ne soit encore certain. Elle souligne que la part de remboursement par la Confédération reste incertaine, tandis que la charge liée au remboursement des autres cantons est, quant à elle, certaine. Les autorités demanderont donc un crédit supplémentaire couvrant 100% de la facture, en espérant un remboursement partiel ultérieur.

Un député (PLR) rappelle qu'en juin 2026 aura lieu la Coupe du monde et demande s'il est prévu d'installer une fan zone.

M^{me} Kast indique que, en termes de charge de travail, le mois de juin représentera pour la police l'équivalent de huit mois d'activité sur une année. Lorsqu'ils analysent les grands événements se déroulant sur l'espace public, notamment les manifestations au sens large, ils évaluent l'impact de chaque événement. En transposant l'impact du G7 en heures de travail, celui-ci équivaut à environ huit mois de charge sur une moyenne annuelle. L'année 2026 représentera ainsi, en termes de charge de travail, l'équivalent de vingt mois. Dès lors, des mesures doivent être prises afin d'atténuer cet impact sur le plan légal.

M^{me} Kast indique que le Conseil d'Etat va limiter les événements à fort impact sur l'espace public, et par conséquent sur les heures de police. Il a été décidé que, durant le mois de juin, les événements ne relevant pas de la liberté d'expression seront fortement restreints, celle-ci ne pouvant pas être limitée à titre préventif. Il n'y aura ainsi pas d'autres grands événements ayant un impact important sur l'espace public.

M^{me} Kast précise que les célébrations patriotiques du 1^{er} juin auront un impact sur la police, tout comme les 6 et 7 juin avec le Bol d'Or, qui mobilise fortement les forces de police en raison de l'afflux de personnes au départ et à l'arrivée. Viendra ensuite le week-end du G7. Après le 20 juin se déroulera la Fête de la musique, qui attirera vraisemblablement un public nombreux, puis, le week-end suivant, les promotions scolaires. Elle souligne que ces mesures sont imposées par la situation.

M^{me} Kast précise qu'un arrêté de nature déclaratoire sera adopté afin d'informer les organisateurs qu'ils ne doivent pas déposer de demandes selon la procédure habituelle, celles-ci étant appelées à être refusées. Elle ajoute toutefois que les autorités restent ouvertes à des propositions d'événements de moindre ampleur, sous réserve d'une adaptation aux contraintes existantes.

Une députée (LC) demande si les délégations seront toutes logées du côté français ou si certaines seront hébergées en Suisse, et à quel moment cette information sera connue.

M^{me} Kast explique que les autorités ont reçu des informations selon lesquelles certaines délégations seront hébergées en Suisse. Elle indique que la partie française affirme avoir logé l'ensemble des délégations en France, mais qu'aucun élément concret n'a été communiqué à ce stade et que le Conseil d'Etat n'y croit pas beaucoup.

Un député (UDC) demande quelle sera la réaction du Conseil d'Etat si aucun lieu de manifestation effectif n'est prévu en France et s'interroge sur le fait que, dans ce cas, les rassemblements ne seraient en principe pas autorisés durant le G7.

M^{me} Kast signale que les autorités rencontreront les organisateurs, examineront leurs demandes et évalueront plusieurs paramètres, comme cela se fait pour toute requête. Elle précise qu'une analyse des risques et de l'impact est menée, suivie d'une discussion avec les organisateurs, dans le but, autant que possible, de donner une suite favorable à la demande à l'issue d'une pesée des intérêts. Si cela s'avère impossible, notamment parce que l'organisateur refuse de s'adapter ou que les contraintes sont trop importantes, une décision de refus sera rendue, accompagnée de l'indication des voies de recours. Elle précise que, lorsqu'il s'agit d'événements relevant de la liberté d'expression, notamment des manifestations politiques, la pesée des intérêts est particulièrement fine. En revanche, pour les autres types d'événements, les contraintes étatiques prévalent plus aisément.

Le même député (UDC) demande si les manifestations seront donc autorisées.

M^{me} Kast précise qu'il n'est pas possible de les exclure de manière générale, une interdiction de principe étant contraire à la jurisprudence de la Cour de justice. Elle précise que, dans certaines hypothèses, par exemple en cas de risque terroriste accru, une interdiction pourrait être envisagée. Elle ajoute que la situation géopolitique évolue très rapidement et que les autorités statueront en fonction des circonstances.

Un député (UDC) estime qu'il est possible de procéder à une analyse et de considérer que toutes les conditions hypothétiques sont déjà réunies.

M^{me} Kast note que ce n'est pas ce que retiennent les tribunaux. Elle rappelle que la jurisprudence impose d'examiner, au regard de la situation concrète, s'il est possible de tolérer un rassemblement pacifique afin de garantir la liberté d'expression. Si cela n'est pas possible, un dispositif policier est déployé afin

de dissoudre les groupes. Elle précise que, lorsque les groupes sont très déterminés, le système peut être saturé.

Le même député (UDC) compare l'attitude des autorités avec 2003, qu'il considère comme ayant été les seules à avoir failli à leur devoir. Il indique que la liberté d'expression doit être mise en balance avec la protection d'autres droits.

M^{me} Kast explique que c'est précisément ce que les autorités font lorsqu'elles évaluent les situations. Elle rappelle qu'ils vivent dans un Etat de droit et qu'il existe des règles à respecter. Elle se réfère à la jurisprudence cantonale et fédérale qui a plusieurs reprises condamné des restrictions au droit de manifester mises en place par les autorités genevoises ainsi que celles d'autres cantons. Elle indique qu'à Genève, les citoyens ont peut-être davantage l'habitude de recourir. Elle ajoute qu'un recours a déjà été déposé contre un arrêté communicationnel relatif à une fan zone, ce qui selon elle, en dit long sur la liberté d'expression et sur le fait que les Genevois supportent difficilement les restrictions. Elle insiste sur le fait que le Conseil d'Etat et l'administration cantonale ne peuvent agir comme si la justice n'avait pas fixé des lignes directrices claires et un cadre à respecter.

Séance du 12 mars 2026

Audition

- *M^{me} Flore Teysseire, secrétaire générale de Genève Commerces*
- *M. Sébastien Aeschbach, membre du comité*
- *M. Yves Menoud, secrétaire patronal de la NODE*

La présidente annonce que ces auditions font suite aux demandes de Genève Commerces et de la Node.

M^{me} Teysseire explique que, dès le printemps dernier, les membres l'ont interpellée au sujet du sommet du G7 qui se tiendra au mois de juin 2026 à Evian, car ils sont inquiets. Certains membres étaient déjà là en 2003 et ce qui s'était alors passé à Genève a constitué un traumatisme pour eux. Il s'agit donc d'une vraie préoccupation et les commerces ont besoin d'informations pour savoir s'ils doivent fermer leurs enseignes et se barricader. Il est donc important pour eux de faire bouger les choses car ils n'ont eu aucune information.

M. Menoud ajoute que les commerces genevois souffrent depuis un moment. Il rappelle que beaucoup de consommateurs se tournent désormais vers internet et que chaque élément qui empêche le commerce s'avère

important. Ainsi, les membres veulent avoir des informations et voudraient pouvoir travailler correctement.

M. Aeschbach explique qu'il avait vu les magasins après les émeutes en 2003 et qu'il avait constaté la détresse des commerçants et des responsables, qui ne sont pas prêts à revivre ce traumatisme. Il rappelle que les dégradations sont des pertes, car il reste les charges et le loyer, pendant que le commerce doit fermer. Il déplore l'autorisation potentielle de grosses manifestations ici, alors que le G7 se déroulera en France et il trouve cela irresponsable. Il estime qu'il faudra assumer et qu'il faut prévenir les conséquences. Il considère que cette autorisation est un appel d'air et qu'il pourrait y avoir jusqu'à 25 000 manifestants. Il s'attendait à ce que les manifestations, même politiques, soient interdites. Il estime que l'autorisation de la tenue de manifestation est le problème et qu'il ne s'agit pas uniquement de savoir comment améliorer l'impact et comment aider les commerçants qui auront des magasins incendiés et cassés, mais comment interdire.

Questions des commissaires

Un député (PLR) demande si les commerçants ont tiré des enseignements de leur expérience du G8 en 2003. Il se dit inquiet du fait que le Conseil d'Etat ne leur a pas donné d'informations. Il demande également s'ils ont des informations concernant les problèmes de fermeture des frontières afin que leurs employés se rendent au travail et ce qu'il en est des assurances concernant les sinistres de ce type. Il demande également si des commandes de panneaux en bois ont déjà été effectuées, car il y aura probablement une pénurie comme en 2003. Il demande également où la communication coince avec le conseil d'Etat.

M^{me} Teyssere note que les autorités françaises ne communiquent peut-être pas beaucoup avec le Conseil d'Etat, mais elle estime qu'il faut agir pour obtenir des informations, car cela se fera ici. Elle ajoute qu'il n'y a pas encore eu de commandes de panneaux. Il est difficile de savoir à ce stade s'il y en aura besoin ou non, car ils ne connaissent pas le secteur qui sera touché.

M. Aeschbach explique qu'il est demandé aux commerces de s'endetter pour faire face à cette situation car les manifestations seront autorisées. Il estime qu'il faut mettre les choses en perspective et rappelle qu'ils demandent des informations depuis des mois. Il ajoute que les mesures sont coûteuses et que le délai de réponse est inacceptable, mais que laisser les manifestations se dérouler est inacceptable également. Il rappelle que les déprédations dues aux manifestations sont souvent exclues des assurances. M. Aeschbach explique qu'ils ne trouveront donc pas toujours un vitrier pour réparer les vitres cassées

et que cela engendrera un long moment où le magasin devra fermer. Concernant la frontière, il explique qu'ils n'avaient pas eu de peine à faire venir leurs employés en 2003. Il rappelle cependant que cela engendre des indemnités, des temps de fermeture, etc. et que le commerce de 2026 ne peut pas supporter cela, car il est moins florissant qu'en 2003.

M. Menoud confirme que le commerce est beaucoup moins solide désormais et qu'il y a moins de réserves depuis le COVID, surtout pour les petites structures, qui n'ont pas les moyens de mettre 5 000 ou 10 000 francs dans des palissades. Cela explique donc leur volonté d'interdire les manifestations. Il rappelle qu'ils ont vécu une expérience traumatisante. Il précise qu'il tenait un magasin à Balexert en 2003 qui n'a pas été touché, mais qu'il a éteint des magasins en feu en tant que pompier et que cela est violent.

Un député (PLR) demande s'ils ont au moins un interlocuteur désigné pour échanger. Il rappelle que la motion 3197 prévoit une action d'ampleur, coordonnée avec les commerçants et les communes et des moyens de protection mis à disposition par l'Etat. Il demande si, uniquement sur l'aspect final, cela répond au moins aux impératifs de protection des biens ou si cela leur paraît inapproprié ou disproportionné de paralyser un commerce quatre à cinq jours.

M^{me} Teyssie précise qu'ils attendent d'être convoqués par M^{me} Kast. Elle explique qu'ils tiennent des séances et qu'il y a eu une rencontre avec M. Broch, lors de laquelle il n'avait que très peu d'informations à donner. Il est donc difficile de prévoir les choses. Elle rappelle qu'avec les trois motions, le débat survient très tard, car l'évènement est prévu pour dans trois mois et elle estime qu'il s'agit donc d'une urgence. Ils auraient souhaité une coordination plus en amont.

M. Aeschbach explique qu'en 2003, il y avait eu une semaine entière où rien ne se passait en ville. Il rappelle que désormais, tous seront mis en télétravail et que si tous les magasins se barricadent, ils rendront la ville moins attractive et cela engendrera des pertes pour les commerces. Il estime que cela n'est donc pas une solution. Il rappelle cependant que ceux qui ne s'étaient pas barricadés en 2003 avaient eu des dégâts ainsi que des blessés et que cela n'est pas une solution non plus. Il ajoute que, même si une sécurité est offerte par les manifestants, les policiers ne peuvent pas tout faire. Il est complètement opposé à la mise en place de barricades et à devoir assumer les dégâts.

M. Menoud ajoute que tous les commerçants ne sont pas capables de mettre des barricades et que les manifestations sont comme des inondations : si la police bloque un endroit, ils passeront par la rue d'à-côté. Il rappelle que le

mois de juin est une période faste pour le commerce, car il n'y a pas de soldes et ce n'est pas une période creuse.

Un député (UDC) se dit estomaqué car les commerçants, qui sont les victimes, viennent chercher des réponses et on leur renvoie la balle en leur demandant s'ils ont tiré des leçons de l'inaction de l'Etat en 2003. Il trouve cela lunaire. Il est d'accord avec le fait que l'interdiction des manifestations est la seule solution, mais rappelle qu'il se heurte à la conseillère d'Etat, qui dit que le droit de manifestation est intangible et immuable. Il estime qu'il y a tous les droits pour les manifestants et tous les risques et dommages pour les citoyens. Il considère que cela est du droit de caste. Il explique faire ce qu'il peut pour réveiller la conseillère, mais avoir une majorité contre lui qui soutient cela. Il estime qu'ils prennent le chemin pour revivre ce qu'il s'est produit en 2003 et qu'ils diront par la suite que cela était la faute à pas de chance et qu'ils n'avaient pas vu venir les conséquences, mais il estime que cela se voit. Il craint le pire et demande s'ils ne veulent pas voter pour un autre parti.

M. Menoud précise que les commerçants ne sont pas partisans.

Une députée (PLR) demande comment ils expliquent la réaction du Conseil d'Etat, car elle estime que le problème de ce dernier est la sous-estimation de la gravité des conséquences possibles. Elle demande s'ils ont un canal de communication avec la DFAE, qui a peut-être des communications avec les autorités françaises.

M^{me} Teyssie indique qu'ils n'ont pas de canal direct avec eux et que cela serait peut-être une solution, mais qu'ils espéraient que les autorités genevoises pourraient leur venir en aide. Elle ose penser que c'est parce que le Conseil d'Etat n'obtient pas d'éléments qu'ils n'ont pas d'informations, mais elle estime qu'ils devraient dans ce cas taper du poing sur la table et demander des garanties. Elle explique qu'il y a beaucoup de rumeurs, mais qu'elle constate que l'autorisation de manifestation à cette période sera délivrée.

M. Aeschbach explique qu'il pensait avoir une réponse plus tôt et que c'est pour cela qu'ils ne sont là que maintenant.

Une députée (LC) trouve effectivement qu'il n'est pas productif de barricader des magasins, car cela va décourager la population. Concrètement, elle trouve que c'est un peu tard pour agir, car le sommet aura lieu dans trois mois et que même si cela va dans le bon sens, ce sera compliqué. Elle demande ce qu'ils pensent qu'il pourrait être fait. Elle rappelle la crainte de manifestations non autorisées et elle demande s'il n'est pas préférable que celles-ci soient autorisées et dans un périmètre autre que le centre-ville.

M. Menoud indique que s'il s'agit d'une manifestation statique à la place des Nations par exemple, alors ce serait envisageable. Il ajoute

qu'effectivement, que les manifestations soient autorisées ou non, il y aura des débordements. Il rappelle qu'ils représentent les commerçants et qu'ils ont confiance dans les autorités et espère qu'ils feront tout pour éviter ce qu'il s'est passé en 2003. Il rappelle qu'ils ont agi presque un an auparavant pour demander des informations et qu'ils constatent que le problème est la communication avec la France. Il rappelle que chacun a ses responsabilités et que, pour leur part, ils ont sensibilisé et espèrent qu'il n'y aura pas de manifestation et que, si cela n'est pas le cas, elles seront au moins statiques et encadrées, dans une zone moins importante. Tout ce qu'ils souhaitent est d'avoir une activité économique normale, afin de payer les loyers.

M^{me} Teysseire rappelle que si les manifestations sont autorisées, les effectifs policiers y seront déployés et ne seront pas disponibles ailleurs, tandis que d'autres personnes pourront quand même aller casser en ville en même temps, sans effectif disponible pour intervenir.

La même députée (LC) demande s'ils ont pensé à quelque chose de concret au-delà des invites.

M. Aeschbach indique qu'ils souhaiteraient des interdictions. Si cela était complètement impossible en raison d'un intérêt supérieur, il estime qu'il faudrait créer un fond pour payer les commerces dès le lendemain, avec des montants déjà sur le compte, ainsi que garantir la présence de policiers et éloigner un maximum les manifestations.

M^{me} Teysseire ajoute que, peut-être cette fois-ci, ils pourront en tirer des conclusions, vu que la motion le mentionne.

M. Menoud ajoute que le premier bilan a été catastrophique, car ils se retrouvent trois mois avant à en discuter sans savoir.

Une députée (S) explique comprendre le souci, car elle consomme local, mais elle souhaite indiquer que ce qui a été entendu de la conseillère est que le Département n'a pas toutes les informations, pour toutes les raisons déjà mentionnées, notamment le dialogue avec Paris, qui est compliqué. Elle ajoute qu'ils leur doivent effectivement une réponse et qu'il faut le dire. Elle partage leur préoccupation et a bien entendu qu'ils ne veulent pas l'autorisation de manifestation, mais rappelle qu'il y a un risque de débordements avec des manifestations non-autorisées et que cela sera encore plus compliqué. Elle comprend que la volonté n'est pas de se barricader, mais demande si, en amont, ils verraient plutôt une aide de l'Etat par l'indemnisation pour ceux qui voudraient quand même se barricader, mais qui ne peuvent pas. Elle demande si une discussion a eu lieu avec le département de l'économie, pour une indemnisation comme pendant la période Covid. Elle estime qu'il faut chercher

comment les accompagner concernant les dégâts et les pertes en raison de la baisse des fréquentations.

M. Menoud signale que, depuis un an, à chaque séance avec un représentant de l'Etat, ils ont à chaque fois amené cette problématique et ont précisé le fait que, si rien n'était fait, il faudrait pouvoir aider, car les commerçants sont moins forts et solides aujourd'hui. Il ajoute que jusqu'à maintenant, chaque fois qu'il a fallu aider, cela a pris du temps. Il estime qu'ils ont de la peine à se faire entendre et avoir un Etat qui réagit pour les soutenir, ce qui implique qu'ils ont un doute sur le futur. Ils sont cependant ouverts mais préféreraient ne pas avoir recours à cela. Il rappelle qu'ils ne sont pas là pour mendier, mais pour demander un cadre de travail normal.

M. Aeschbach rappelle que s'il y a des dégâts, la collectivité doit payer si les assurances ne le peuvent pas. Depuis 2020, ils ont l'impression de toujours mendier, que ce soit en raison du Covid, en raison des travaux et désormais car les commerces vont être incendiés et détruits. Il estime qu'avec l'autorisation des manifestations, il y a une responsabilité claire. Cette autorisation créera un appel d'air et ils savent ce que cela engendrera.

Un député (UDC) demande s'ils ont bien compris qu'ils vont laisser casser. Il semble que politiquement, il est plus important de protéger les droits fondamentaux, même s'il y a des casseurs. Il rappelle que ce ne sont pas les manifestants qui cassent, mais des voyous et qu'il faut s'attendre au pire. Il rappelle qu'en 2003, il y avait eu de gros déploiements policiers mais que, pour des raisons politiques, il y a eu des problèmes. Il déplore le fait qu'ils pourraient être protégés, mais que, pour des raisons politiques et idéologiques, cela ne sera pas fait.

M. Grosdemange explique qu'il relaiera les points d'intention à M^{me} Kast, qui ont bien été entendus. Il précise que beaucoup de choses se font et s'anticipent, mais comprend que cela ne les rassure pas. Il ajoute que la maîtrise de l'information fait partie du concept de communication qui est en train d'être établi avec les autorités françaises, bien qu'elles aient communiqué récemment sans qu'ils aient été concertés. Cela se met en place et s'anticipe. Il rappelle qu'une page Internet a déjà été ouverte à ce sujet, y compris concernant l'Armée suisse. Il estime compliqué de tenir un discours anxigène ou rassurant avec des informations dont ils ne disposent pas. Une délégation du Conseil d'Etat dédiée au G7 a été mise sur pied. Dès qu'ils le pourront, ils informeront de tout ce qui a été fait. Les autorités n'ont pas attendu qu'on leur dise de le faire. Tous ceux qui sont impliqués étaient présents en 2003 et ne veulent pas revivre cela. Il comprend la frustration de ne pas tout savoir, mais explique que les choses avancent, tant au niveau fédéral, cantonal que transfrontalier. Ils veulent attendre d'avoir des informations pertinentes à

donner, avec un dispositif solide qui est en train de se construire. Il rappelle que la jurisprudence fédérale a été très sévère sur le fait qu'on ne peut pas interdire les manifestations abstraitement. Il rappelle que le commandant avait dit qu'une interdiction est une décision, mais que des manifestations peuvent tout de même avoir lieu. Il faut des ressources et cela est déjà demandé et suit son cours. Il ajoute qu'ils seront rassurés. La maîtrise de la communication se déroule sous l'égide de la magistrate et de la délégation du Conseil d'Etat. Il ajoute que les choses sont prises au sérieux et qu'ils travaillent depuis des mois, mais rappelle qu'ils sont tributaires d'autres acteurs.

M. Aeschbach demande si les manifestations sont autorisées à Évian, ce qui ne semble pas être le cas. Il demande si c'est la France qui décide de la politique de manifestations de Genève. Il entend les propos de M. Grosdemange et explique qu'il y a beaucoup de choses techniques qu'il ne comprend pas, car il n'a pas le niveau d'un juriste, mais précise qu'ils seront rassurés le 20 juin, quand rien ne se sera produit et qu'aucune dégradation n'aura été recensée.

M. Grosdemange explique que, dans tous les cas, il y aura un engagement de moyens et dit être serein sur les efforts consentis, mais ne pas pouvoir garantir un résultat parfait. Il pourrait peut-être y avoir une bonne surprise. Il estime que la question pertinente est de savoir s'il y aura un lieu d'expression démocratique en France, car ce n'était pas le cas en 2003. Il s'agit donc d'un enjeu majeur des négociations avec la France. Il explique qu'il y a plusieurs plans prévus, ainsi que des leviers, qui font aussi l'objet de discussion. Les décisions doivent être prêtes pour être prises en temps et en heure de façon optimale. Ils seront conviés de toute façon auprès de la magistrate dès que des éléments tangibles seront disponibles.

M^{me} Teyssere explique qu'ils ont tous les jours des demandes de commerçants qui souhaitent savoir s'ils devront se barricader.

M. Grosdemange précise qu'ils sont conscients de cela et qu'ils élaborent des concepts et voient ce qui peut être fait. Ils gardent à l'esprit cette préoccupation et donneront des informations dès que possible.

M. Menoud comprend cela mais estime que, quand ils ne veulent pas quelque chose, il faut le dire dès le début. Il rappelle que jusqu'à maintenant, leurs membres appellent pour savoir quoi faire et qu'ils ne savent pas quoi leur répondre car ils n'ont aucune information. Il y a un gap entre ce qui est préparé et le reste. Il estime qu'il faut une communication claire s'ils veulent s'imposer et faire les choses différemment. Cela fait des mois qu'ils n'ont aucune information et qu'ils sont donc remontés et inquiets.

M. Grosdemange comprend cette inquiétude et rappelle que tout cela doit être géré avec un Etat étranger. Il y a des règles de négociations, avec un ambassadeur en lien avec Berne et un autre concernant l'aéroport. Ils ont donc tapé sur la table pour la négociation, mais ils estiment qu'il n'est pas utile de publier des articles de journaux et d'entrer dans une attitude de défense pour obtenir une diminution du risque. Selon lui, la question importante est de savoir comment organiser tout cela, par exemple s'agissant de la grève des féministes, car beaucoup sont pacifistes, mais certains s'ajoutent pour casser. L'analyse du risque est dynamique. Ils attendent cependant de pouvoir donner les informations, mais il entend leur cri du cœur et leur impatience.

Audition

- *M. Jean-Vital Domézon, président de la Société des hôteliers de Genève*
- *M. Xavier Rey, vice-président*

M. Domézon explique que les membres de l'association sont inquiets sur le déroulement et sur les impacts des contre-manifestations du G7, au vu de ce qu'il s'est passé en 2003, malgré les barricades des hôtels. Il souhaite porter à la connaissance de la commission les inquiétudes des professionnels du domaine. Il suit les messages des autorités et explique être en relation avec une personne qui y participe, afin d'anticiper, mais il a le sentiment que les informations ne sont pas partagées, car il n'y a pas d'information pour les hôteliers, qui apprennent les choses uniquement dans la presse et voudraient plus de transparence. Il comprend que prévoir l'imprévisible est difficile, mais explique que leur façon de penser est qu'une collaboration est possible entre les autorités et les hôteliers pour faire face. Il comprend qu'il est difficile pour les autorités de dire que la situation est critique et qu'il faut se barricader, mais c'est aujourd'hui la question que se posent les hôteliers, pour savoir s'il est nécessaire d'acheter des barricades. En effet, ils savent que le coût du bois augmentera quand tous s'inquiéteront. Ils se demandent également comment éviter le dernier recours, qui est de se barricader. Touristiquement parlant, ils savent déjà, avec les réservations en cours, qu'il y aura une baisse de fréquentation pour cette semaine, même si beaucoup pensaient que cela amènerait des clients, cela semble être le contraire, car ceux-ci appréhendent cette période et repoussent ou annulent leur voyage. La question est de savoir s'il y a un moyen pour améliorer la communication au public et éviter de trop subir les conséquences du contre-G7. Il se demande si les autorités ont des moyens de communication pour dire que Genève ne va pas devenir une no-go zone pendant cette période, car l'impact sera fort. Il faut pouvoir se sentir en

sécurité à Genève et ils sont attachés à ce point, qui participe à l'attractivité de la ville. Il estime dommage que Genève en subisse les conséquences.

M. Rey ajoute qu'ils ont besoin d'être au courant. Il comprend que les informations sont confidentielles, mais explique que se préparer ne veut pas dire donner des informations confidentielles, mais faire des scénarios et dire quelles sont les menaces et les attentes, pour pouvoir prévoir et s'adapter en fonction. Il explique avoir eu l'expérience de clients qui ont subi des dommages et qui voulaient porter plainte, mais qui se retrouvaient face à une police submergée. Il serait peut-être possible que la police vienne à l'hôtel ou que les plaintes soient remplies depuis l'hôtel, puis que la police vienne les récolter après, afin d'avoir une prise en charge du client complètement différente grâce à l'aide de l'hôtel. Le but de ces plaintes est souvent de faire une déclaration en vue d'un remboursement par l'assurance. Cela permettrait donc d'être concret avec le client et de soulager la police. Ils veulent être prêts pour agir et non pas pour réagir.

M. Domézon ajoute qu'ils ne veulent pas faire du maintien de l'ordre, mais signale que les hôtels ont des services de sécurité et qu'ils mobiliseront la majorité de leurs troupes au cas où. Il demande tout de même une communication privilégiée avec les autorités ou les forces de l'ordre. Il estime qu'il faut une organisation structurée et ordonnée pour mettre en place un réseau de communication avec leurs membres.

M. Rey rappelle qu'ils voient de façon générale le réseau genevois et qu'ils peuvent donner des informations.

M. Domézon ajoute, concernant la protection des établissements, que même si la menace n'est pas claire, les hôtels qui ont une aura plus internationale et un intérêt associable à une nation ont besoin de plus de protection. Il demande s'il y aura une mise à disposition d'autorités pour les établissements sensibles et exposés.

Un député (S) note que, comme eux, il ne sait rien, mais il estime que les hôtels n'ont pas eu tant de dégâts, si ce n'est peut-être juste une baisse du nombre de clients.

M. Domézon n'est pas d'accord et cite l'exemple de l'hôtel Richemont, qui avait subi des dégâts, en plus d'installations de protection que les assurances n'avaient pas pris en charge dans leur intégralité.

M. Rey explique qu'il discute déjà avec les assurances concernant l'achat de planches de barricades, plutôt que de rembourser après-coup les dégâts. Ils travaillent donc également de leur côté.

Le même député (S) souhaite savoir quel était le coût pour l'hôtellerie en 2003, par rapport à la perte lors de cette période.

M. Domézon ne saurait le dire, car chaque hôtel a traité cette situation comme il le pouvait. Il peut citer l'hôtel Richemont, qui a eu des dégâts, tandis que l'Hotel d'Angleterre, qui se situe juste à côté et qui ne s'était pas barricadé, n'a rien eu. Il est donc difficile de savoir s'il s'agit de chance ou de provocation.

Le même député (S) rappelle qu'en 2003 une manifestation était partie du Jardin anglais jusqu'à la frontière et que tout le trajet s'était bien passé, tandis que les problèmes avaient eu lieu après. Il estime qu'il faut dire au Conseil d'Etat d'assurer la sécurité, car ce sont de petits groupes qui viennent à Genève pour provoquer des dégâts et qu'il faut donc contrôler la gare pour cela.

M. Domézon explique qu'ils y sont favorables car les fauteurs de trouble sont rarement genevois.

M. Rey explique que cela a déjà été fait, car cela avait été vu avec le Conseil d'Etat. Il explique que leur démarche ne commence pas aujourd'hui, mais qu'ils essaient de se faire entendre désormais.

M. Rey confirme qu'être intégrés permettrait de faire remonter ensuite les informations.

Un député (UDC) demande, face à un évènement dangereux, quel message a été reçu des autorités. Il explique que, pour sa part, il attendrait un message qui dit que tout sera fait pour défendre les commerces et les hôtels.

M. Rey explique qu'ils ne peuvent pas dire qu'il n'y a rien eu, mais que le problème est la limitation de moyens pour tout faire, car on leur dit que le maximum est fait. Il sait qu'ils font ce qu'ils peuvent, mais il espère avoir des renforts extérieurs. Il explique qu'ils ne savent cependant rien et espèrent qu'il y a une prise de conscience de la gravité et de la sévérité car ils veulent faire mieux qu'en 2003.

Un député (PLR) rappelle que cela durera quelques jours et que la manifestation du G7 elle-même ne pose pas de problème, mais que le problème est ce qu'il y aura autour. Ce qui le trouble est qu'ils veulent continuer une vie normale avec des touristes qui se promènent, alors que l'on sait qu'il y aura un risque d'émeute. Il se demande si certains participants au sommet du G7 seront logés à Évian uniquement ou si certains séjourneront ici. Il rappelle que ceux qui ne se sont pas protégés en 2003 ont été pillés, comme Brachard, et imagine donc un repli. Ils savent que la sécurité ne pourra pas être assurée complètement et il demande si des personnalités ou des délégations séjourneront dans les hôtels du canton. Il estime qu'il s'agit juste d'un mauvais moment à passer et qu'il faut se barricader.

M. Rey estime qu'il faudra rester ouvert et non pas fermer les hôtels, car Genève est une terre d'accueil et doit être capable d'organiser des évènements.

Si, à chaque évènement, ils doivent fermer, cela ne marche pas. Ils doivent montrer leur capacité d'accueil et cela est une force pour Genève, donc fermer les hôtels serait un mauvais message.

Un député (PLR) rappelle qu'il s'agit cependant d'un évènement très particulier et pas juste d'une petite manifestation.

M. Domézon trouve aberrant que la capitale de la paix doive céder à cela.

Le même député (PLR) explique qu'il ne parle pas de fermeture, mais de faire profil bas et de savoir qu'il y aura peu de tourisme à cette période. Il estime qu'une retenue est nécessaire à ce moment, mais sans devoir fermer.

M. Domézon explique qu'il est normal de mal vivre le fait de devoir mettre des collaborateurs au chômage technique pour préserver la sécurité et que cela est donc un dilemme difficile. Il se demande pourquoi Genève doit subir cette manifestation, qui n'a même pas lieu ici.

M. Domézon indique qu'aucun hôtel n'a confirmé la présence des délégations et qu'il y aura tout au plus les équipages des avions, mais rien de suffisant pour compenser les pertes.

M. Rey explique qu'ils ont des réservations en lien avec le G7, mais qu'il s'agit surtout de la presse et de la logistique, pas des équipes de front. Il confirme que ces équipes ne compenseront pas la perte, mais rappelle qu'ils ne sont pas là pour pleurer une perte de clientèle.

M. Domézon explique qu'ils ont eu une séance en visioconférence il y a quelques semaines avec le Conseil d'Etat, mais qu'il n'y avait rien de concret à ce moment.

Séance du 2 avril 2026

Audition

- *M^{me} Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat en charge du DIN*
- *M. Luc Broch, lieutenant-colonel, commandant adjoint de la police*
- *M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint, DIN*

M^{me} Kast explique qu'elle va faire un point de situation actualisé et donner des informations qui répondent aux questions posées plutôt que répondre aux propositions de motions. Elle explique qu'il s'agit des informations officielles en possession du département.

M^{me} Kast expose en préambule que les sept Etats du G7 seront évidemment présents à Evian au mois de juin 2026, ainsi que l'UE, l'OSCE, le FMI et la Banque mondiale. Il y aura également des Etats de l'Outreach, avec quatre ou

cinq pays pressentis mais pas confirmés. Il y aura 16 délégations environ qui atterriront à Genève.

M^{me} Kast explique que le plan concerne Évian, Lausanne, Genève et le Valais. Il y a donc une coordination de la partie suisse et de la partie française. Il y a également une coordination suisse entre les cantons afin d'établir un périmètre de sécurité dans les trois cantons concernés. Il s'agit du plus haut niveau de sécurité pour une rencontre internationale, car il y aura des chefs d'Etats. La Suisse sera impactée et ce peu importe les décisions françaises, car les délégations atterriront à Genève. M^{me} Kast rappelle à ce propos que l'aéroport de Cointrin est international et que le canton ne peut donc pas refuser qu'il joue cette fonction de point d'atterrissage pour Évian. Les enjeux sont : la couverture médiatique, la capacité hôtelière – bien que la France veuille tout héberger sur son territoire, mais ils s'attendent d'ores et déjà à ce que des parties de délégations soient logées en Suisse – et la continuité de l'espace, en raison des frontières lacustres, aériennes et des axes routiers et ferroviaires. Elle rappelle que la mise à disposition d'une zone de manifestation est un enjeu également pour Genève, et aussi pour Lausanne. La mission première est de sécuriser les VIP par la police locale. Cela impliquera pour certains chefs d'Etat plus de protection que pour d'autres. La Suisse sera impactée pour les hôtels et l'aéroport car les délégations devront traverser la ville. Le CHUV a également été réservé en cas de problème.

M^{me} Kast constate que les interventions parlementaires ont été nombreuses. Elle a également reçu deux questions urgentes écrites en 2025 sur la préparation du sommet, auxquelles elle a répondu. Elle rappelle qu'il y a aujourd'hui quatre motions et que certaines sont contradictoires. Elle rappelle également que le département a déjà été auditionnés sur les deux premières et qu'une audition sera aujourd'hui possible pour les deux autres. Elle rappelle encore que deux textes ont été adoptés et qu'une résolution a été adoptée le 20 mars 2026. Les représentants du département ont tenté de synthétiser les questions et ils aborderont l'analyse des risques, la coordination, les enjeux financiers, les forces de sécurité, les enjeux financiers indirects pour le tourisme, les dégâts à indemniser ainsi que les axes de communication. Elle rappelle que les textes demandent également un bilan post manifestation et indique que cela sera bien sûr possible.

M^{me} Kast souhaite également faire un point sur l'état des discussions franco-suisse. Elle indique qu'il y a le comité bilatéral franco-suisse, avec un ambassadeur nommé par la Confédération et un secrétaire d'Etat nommé côté français pour présider la délégation française. Cela concerne le niveau diplomatique et politique et non pas le niveau opérationnel. Elle ajoute qu'il y

a un groupe de travail franco-suisse régional, ainsi qu'une coordination entre les polices.

M^{me} Kast, concernant la Suisse, signale qu'un comité de pilotage ainsi que plusieurs groupes de travail ont été mis en place en place, qui s'occupent de la sécurité, de l'aéroport, de la communication, des finances, de l'analyse de situation, ainsi que des renseignements.

M^{me} Kast explique que les points de clivage actuels, c'est-à-dire là où il y a des discussions avec la France car il n'y a pas d'accord, sont les suivants : le financement des charges suisses, car la France ne veut pas payer les frais, ainsi que la garantie d'un lieu d'expression démocratique en France. Il y a également d'autres points sans clivage qui doivent être actés. De plus, la position de la France est que le sommet se déroule en France, où ils assument tout et qu'il n'y a donc pas de raison qu'il y ait des frais en Suisse. Cependant, cela ne correspond pas à la réalité opérationnelle, car il y a besoin de sécuriser et il y a une certitude qu'ils n'arriveront pas à loger tout le monde en France. Le personnel technique ou les médias, ainsi que d'autres délégations seront peut-être logés à Genève et devront faire les trajets jusqu'à Evian. Elle ajoute que la France est parcimonieuse d'informations sur les logements des délégations et précise que ces dernières décident où elles souhaitent loger. Certaines d'entre elles ont par ailleurs déjà demandé leur capacité à des hôtels à Genève.

M. Broch explique, sur le plan opérationnel, qu'il faut garantir les seuils de sécurité de base car le but est de garantir une prestation à la population. Il y a une coordination avec les cantons car c'est une approche large, avec Lausanne également. Il y a un échange entre les trois cantons concernés pour une économie de moyens. Il faut également assurer la gestion des frontières, pour des raisons de sécurité et le but est d'avoir un dispositif miroir Suisse – France. Il faut également prendre en considération l'activité économique à Genève.

M^{me} Kast précise que la France a annoncé un renforcement des contrôles des personnes, même s'il y a l'espace Schengen, et ce dès le 1^{er} juin et jusqu'à la mi-juin pour l'entrée en France. La question qui se pose est de savoir s'il faut faire pareil en Suisse. Cela aurait un impact sur la mobilité, car il y a beaucoup de passages routiers et ferroviaires à nos frontières et il faut donc savoir comment effectuer ces contrôles.

M. Broch explique qu'il y aura des renforts confédéraux, car les ressources policières à Genève ne sont pas suffisantes. Il y a eu beaucoup de demandes de renfort, également de la part du canton de Vaud et du canton du Valais. A ce propos, il y a la convention IKAPOL pour demander l'appui des autres polices cantonales. Au total, 1 420 ressources ont été demandées en renfort. Il s'agit d'un chiffre évolutif qui peut changer, notamment selon que les délégations

résideront ici ou non et lesquelles. Les principales thématiques de renfort sont la mobilité et les spécialistes, comme les démineurs, qui sont appelés en plus du renfort de l'armée qui donne des hommes et du matériel.

M^{me} Kast ajoute qu'il y a eu une demande d'appuis fédéraux et militaires conjointe de la part des trois cantons à la Confédération, qui a validé cela pour 2 000 à 5 000 hommes de l'Armée suisse. Cette demande a dû passer au parlement fédéral car il est question de plus de 2 000 hommes. L'Armée suisse prendra en charge la protection aérienne, donc la police des airs, car Genève est proche de la frontière et il s'agit d'un renfort habituel. L'Armée suisse prendra également en charge la reprise des missions de protection de sites diplomatiques et des consulats. Il s'agit normalement d'une compétence déléguée au canton, mais il y a un accord de financement de 80% des postes d'agents de la sécurité publique armés à Genève. Il s'agit notamment de la protection diplomatique que l'on peut voir circuler en voiture à Genève. Ils sont présents sur les sites sensibles en permanence et patrouillent pour le reste. Les effectifs qui s'occupent de cela pourront alors être réaffectés à la sécurité publique, du type sécurité routière. L'armée prendra également en charge la sécurité aérienne et les tests anti-drones pour cette occasion, ainsi que la sécurité lacustre, car il y a ici quelques moyens avec de bonnes capacités, mais il n'y a pas assez de ressources pour sécuriser toute la surface. Cela ne sera cependant pas trop conséquent, car il s'agit surtout de la zone entre Évian et Lausanne, mais ils se tiendront prêts. Ils s'occuperont également de tout ce qui concerne les attaques contre l'Etat, telles que la cyber défense sur les infrastructures critiques, l'image et la communication. Enfin, ils assureront le renforcement des frontières via l'OFDF. Ces appuis armés ont été validés et l'OFDF est dans les discussions depuis le début.

M^{me} Kast ajoute que des services fédéraux sont également impliqués, tels que le SRC pour le renseignement, FEDPOL pour le terrorisme et le SfS pour la sécurité des personnalités. Concernant l'organisation et la gestion, l'état-major de coordination du G7 est basé à Bière et réunit des représentants français et des cantons suisses. Il y a également un PC stratégique à la Blécherette pour les renseignements. Enfin, les Technical Operations Centers sont les chefs des opérations avec leurs équipes, donc le PC de commandement de la police.

M^{me} Kast, concernant les finances, explique qu'il y a une estimation conjointe pour les trois cantons pour la sécurité du forum. La présence de la police, le renfort IKAPOL, donc des autres cantons, ainsi que tout ce qui a été mentionné est estimé à 24 ou 25 millions pour les trois cantons, dont 17,5 millions à Genève, car c'est ici qu'il y aura le plus d'enjeux, vu que le canton est proche du lieu du sommet et qu'il dispose d'un aéroport. Il s'agit

ensuite respectivement de 5 millions pour Vaud et 1 million pour le Valais. Elle précise que cela pourrait être réduit si l'hébergement se faisait en France uniquement et si l'aéroport était ailleurs, mais note que tel ne sera pas le cas. Il y aura l'acheminement à faire depuis l'aéroport en traversant Genève. De plus, un lieu d'expression démocratique en France permettrait de réduire cela et devrait être bien préparé, annoncé et doté en infrastructures. Il y a donc peu de chances de réduire le montant à 12 ou 13 millions.

M^{me} Kast, concernant les enjeux, précise que la sécurisation du sommet d'Evian implique les renforts IKAPOL. La France refuse pour le moment de participer à ces frais. Cette question reste cependant en négociation. Concernant les frais des cantons, le statut d'évènement exceptionnel a été accordé et les cantons bénéficieront donc de la participation de la Confédération à hauteur de 80%, ce qui est le maximum possible. Il restera donc 20% des frais à supporter pour Genève. Cependant, il s'agit de 80% pris en charge pour les frais des tâches que la Confédération estime nécessaires. Il y a donc parfois un gap car la Confédération refuse d'indemniser certains frais. Concernant la prise en charge des impacts économiques, tels que les pertes pour le tourisme, cela peut se chiffrer et des indemnités pourraient être demandée à la France. Pour la prise en charge des éventuelles mesures de précaution privées, comme les barricades pour les magasins, citées dans les motions, si des mesures devaient être prises ou préconisées, les coûts devraient faire partie de la négociation sur les indemnités. S'il devait y avoir des dommages majeurs sur le patrimoine en raison du G7, par des activistes ou extrémistes violents qui revendiquent leur opposition au G7, des dédommagements seraient possibles comme cela s'est fait en 2003, mais bien à posteriori. Pour ces trois points, il faut voir ce qui peut être considéré comme dommage lié au G7, car tout ne pourra donc pas être pris en compte en tant qu'évènement lié à ce forum. Il faut donc définir dans quelle mesure et à partir de quelle ampleur cela peut s'appliquer. Il convient de fixer des critères et de définir un cadre et un fondement légal, ainsi que la marge de manœuvre. Etant rappelé qu'il avait fallu fixer des critères en marge de la rencontre Biden-Poutine. Cela avant toutefois été plus facile à l'époque, car cette rencontre avait été organisée directement à Genève et n'avait duré qu'un seul jour.

M. Grosdemange signale que le canton avait à l'époque dû prendre en charge les frais d'un restaurant lors de cet évènement, la Confédération n'ayant pas pris en compte ces frais-là.

M^{me} Kast projette un tableau qui mentionne l'analyse des menaces possibles et explique que cette analyse n'a pas évolué depuis le mois de février 2026.

M. Broch précise qu'il y a différents acteurs possibles, notamment les militants d'extrême gauche violents. Le tableau indique leur potentiel de dangerosité pour cet événement. C'est également le cas en matière cyber, notamment avec l'espionnage. La menace terroriste est évaluée comme élevée, mais c'est déjà le cas depuis trois ans.

M. Broch précise que la militance d'extrême droite n'est pas identifiée comme un risque important dans ce cas-ci.

M^{me} Kast explique que les risques sont identifiés par le service de renseignements de la Confédération et qu'ils dépendent des événements. Les risques identifiés ici concernent le G7. Le risque potentiel est la probabilité de l'occurrence, donc s'il est potentiel que ce groupe soit attiré par le forum. L'intention indique à quel point l'événement peut susciter une motivation chez le groupe visé et la menace est le risque réel, donc dans quelle mesure cela va perturber l'événement.

M^{me} Kast explique qu'il y a eu deux demandes de manifestations. La première concerne la grève féministe du 14 juin. Les demandeuses sont les responsables de la grève féministe. Initialement, cette demande portait uniquement sur la grève féministe du 14 juin et les organisatrices avaient averti très tôt. Une rencontre avec le département a eu lieu au mois de février dernier. C'est à ce moment-là que les organisatrices ont annoncé l'élargissement de la demande au collectif no-G7. Savoir si cette manifestation doit être autorisée ou non relève de la compétence du canton, par cadrage de la loi et de la jurisprudence. M^{me} Kast rappelle à ce propos le récent arrêt du Tribunal fédéral concernant la demande de manifestation sur l'autoroute, qui avait été refusée. Cet arrêt précise que les organisateurs de manifestations ne peuvent pas choisir les endroits et les dates précises, mais que les autorités doivent procéder à un examen et ne pas refuser d'emblée l'autorisation de manifester. Il convient également de formuler des propositions alternatives en changeant l'endroit, l'horaire ou les modalités. Dans le cas d'espèce auquel se réfère cet arrêt, même si la manifestation devait se dérouler sur l'autoroute, la demande aurait dû être examinée et la décision argumentée. C'est pour cette raison que la décision a été cassée par le Tribunal fédéral.

M^{me} Kast signale qu'une deuxième demande a été déposée en lien avec le sommet du G7 du mois de juin prochain. Cette deuxième demande a été déposée le 17 mars 2026 concernant un village alternatif aux Bastions, qui abriterait des discussions, des concerts et des forums. Comme il s'agit d'un domaine privé communal, la commune est compétente pour l'autorisation, mais le canton a un droit de veto a posteriori aussi au cas où la commune donnerait une réponse positive à la demande, selon la LRDBHD. Des mesures seraient nécessaires pour ce type d'événement pour obtenir une autorisation. Il

s'agit d'une manifestation sur le domaine privé, à caractère festif, avec une buvette et des animations. Il s'agit donc de compétences communales. Le canton effectuera avec la commune une analyse globale. M^{me} Kast ajoute que, en marge de la grève féministe, il y a une dynamique contestataire, surtout pour les actions à Genève, avec des groupes suisses, mais pas seulement, autour de la coalition no-G7, qui se greffe à la grève féministe pour la manifestation du 14 juin. Les bases arrière logistiques identifient déjà des situations de tensions, davantage qu'à Lausanne. Il y a des militants qui cherchent à participer à des actions. Il convient de faire la distinction entre la grève féministe et le message des no-G7 qui vient se greffer dessus, car il ne s'agit pas de la même intention. Il s'agit d'en tenir compte dans l'appréciation des risques et de l'opportunité. M^{me} Kast note pour le surplus que ce n'est pas parce que la manifestation ne serait pas autorisée ou serait interdite que ces mouvements contestataires ne vont pas venir à Genève. Une interdiction ou une non-autorisation ne garantit donc rien du tout s'agissant des mouvements suisses et européens.

M^{me} Kast indique que les enjeux pour Genève sont la sécurité du forum, la gestion des renseignements internationaux, nationaux, et cantonaux pour les groupes qui pourraient envisager des actions illégales, les contrôles aux frontières, la sécurité des aéroports, car cela nécessite également de sécuriser les petits aéroports nationaux, même si les délégations ne sont pas là-bas, la protection des sites sensibles, tels que les sites diplomatiques et les hôtels, la prise en charge des délégations et leurs déplacements, la gestion de l'espace public et les manifestations, la mobilité pour les citoyens ainsi que l'économie. M^{me} Kast note que le canton pourrait tout sécuriser, ce qui reviendrait à tout geler et ce qui ne permettrait pas le maintien de l'activité économique. Ce ne serait pas sans impact sur la vie des citoyens, ainsi que sur l'accès aux soins et à l'enseignement. Cela impliquerait également des restrictions de mobilité fortes.

M^{me} Kast mentionne deux axes de réflexion. Le premier concerne la période du 15 au 17 juin, avec les délégations principales qui arrivent le lundi après-midi et les secondaires le mardi matin et qui repartent le mercredi soir, impliquant le secteur de l'aéroport. Les VIP circuleront en hélicoptère entre Genève et Evian, mais les délégations arriveront à Genève en avion. S'il devait y avoir des convois de chefs d'Etat, il faudrait alors fermer l'autoroute. Le deuxième axe concerne la sécurité publique à Genève. La planification tient compte des risques et des actions contestataires possibles. Il y a un enjeu pour les axes routiers principaux et la protection diplomatique sensible. Les décisions qui ont été prises ont pour but de sécuriser les sites, notamment avec Nedex et les chiens détecteurs d'explosifs, le domaine aérien, le lac et les groupes d'intervention. L'espace public sera également géré par des équipes

de sécurité. S'il y a des actes illégaux, ils seront poursuivis judiciairement, avec des interpellations.

M^{me} Kast, concernant le lieu de contestation démocratique, explique que la Suisse demande à la France depuis six mois d'ouvrir un espace d'expression démocratique sur son territoire. Cela a été admis sur le principe, mais n'a toujours pas été mis en œuvre en pratique. S'agissant ensuite des demandes déposées, elles sont traitées comme d'habitude, avec la compétence et la faisabilité, dans le contexte précis du G7, notamment s'agissant des demandes de manifestations. M^{me} Kast ajoute que même si les manifestations sont interdites, d'autres événements sont possibles et que même si ces manifestations étaient autorisées, des actes seraient possibles ailleurs également. Concernant le rapport de bilan d'activistes pacifiques autour du G8 en 2003 qui a été transmis, elle confirme que ce n'est effectivement pas la manifestation qui a été le point d'ancrage, mais la veille, avec des groupes d'activistes qui ont fait de la casse à Genève, ce qui n'avait bien sûr pas été autorisé, car ils ne savaient même pas que cela aurait lieu. Ces incidents sont aussi survenus post manifestation avec des casseurs du type violence de rue. M^{me} Kast rappelle que le niveau le plus fort de sécurité avait été appliqué pendant la semaine ayant suivi la tenue du sommet du G8, impliquant des interdictions de rassemblement dans l'espace public, donc de tout rassemblement, même s'il ne s'agissait pas de manifestations. L'arrêté publié en 2003 restreignait les rassemblements à cinq personnes maximum, sinon la police devait les disperser.

Questions des commissaires

M^{me} Kast propose d'écouter toutes les questions et d'y répondre ensuite en une seule fois.

Une députée (S) souhaiterait savoir si les délégations qui viendront à Genève disposeront de leur propre service de sécurité. Elle s'interroge également sur l'implication du conseil d'Etat. Il s'agit en effet aujourd'hui de l'audition du DIN mais elle souhaiterait connaître le degré d'engagement du gouvernement. Concernant l'extrême droite, elle demande si les tracts en ville concernant le no-G7 qui viennent des milieux antifa incitent les milieux d'extrême droite. Enfin, elle souhaiterait savoir où en est l'information et le travail conjoint avec la Ville de Genève et les autres communes, ainsi que pour les commerçants.

Un député (PLR) demande, concernant l'évaluation des risques de casseurs, s'il est mieux d'autoriser les manifestations et de les cadrer car cela suscite moins de contre-réactions, ou s'il vaut mieux au contraire les interdire,

sur le modèle d'interdiction des rassemblements avec des règles strictes et des interventions. Il demande quelle est l'analyse actuellement faite par le département à ce sujet.

Un député (UDC) explique ne pas être un adepte de la mondialisation, mais estime que les pays ont le droit de se réunir, alors que là les personnes se réclamant du no-G7 sont d'emblée opposées, avant même de savoir pourquoi. Il rappelle qu'il y a le Women7 qui est invité, pour parler des questions liées aux droits des femmes et des filles et que la manifestation féministe va critiquer avant de savoir qu'elles ont un droit de parole au G7. Ce genre de manifestation engendre des dépenses considérables et il ne veut pas que Genève ou la Suisse se fassent avoir. A son avis, c'est à la France de prendre en charge les dépenses y relatives. Il espère que les autorités auront la fermeté de le dire pour ne pas se faire encore avoir.

Une députée (LC) demande si les renforts policiers sont acquis.

La même députée (LC) rappelle que s'agissant de la grève féministe, le rassemblement est important pour les femmes. Elle demande si l'alliance avec no-G7 est définitive ou éventuellement à rediscuter. Concernant le lieu, elle demande si les modalités de la manifestation sont encore à définir.

Un député (PLR) fait part de ses inquiétudes concernant l'influence de l'attaque de l'Iran par les Etats-Unis sur le sommet G7. Il signale avoir vu sur les réseaux sociaux que des cibles ont été identifiées à Genève, notamment des entreprises, ce qui risque de peser sur la sécurité, en particulier celles des multinationales.

Un député (PLR) espère qu'ils pourront tous être d'accord qu'aucun député ne souhaite revivre des incidents similaires à ceux survenus lors du sommet du G8 en 2003. Le but est aujourd'hui d'avoir zéro dégât au mois de juin prochain. Or, depuis le début des réflexions entamées à propos du prochain sommet à Evian, certains partent du principe que les dégâts constituent une fatalité et qu'il faudra ensuite payer. Et qu'il en sera ainsi. C'est le discours de la gauche. Pour sa part, il estime que la plus grave menace qui pèse sur le sommet est le terrorisme, les cyber attaques et le sabotage du sommet. Cela concerne la ville d'Évian, mais les principales menaces qui pèsent sur Genève seront les militants d'extrême-gauche qui veulent saccager la ville comme en 2003. Il y a effectivement des cartes interactives accessibles sur Internet qui ciblent certaines entreprises du canton. Il demande si des sanctions sont d'ores et déjà envisagées, car la diffusion de cartes avec des cibles constitue un acte préparatoire au sens pénal.

Le député (PLR) rappelle qu'en 2003, il y a eu des dégâts avant et après les manifestations, et non pas pendant. Il se demande comment faire pour éviter

que de tels incidents ne se reproduisent. Il souhaiterait savoir comment il est possible d'éviter que ces personnes agissent. Concernant les affiches no-G7 qui commencent à apparaître en ville, il estime qu'elles devraient être arrachées. Il a l'impression que la logique est d'être tolérant, mais estime qu'il ne faudrait pas faire de quartiers avec l'extrême-gauche qui prépare des actes en vue de commettre des infractions pendant le sommet du G7. Il demande si des surveillances téléphoniques seraient par exemple possibles.

Un député (S) est choqué que la commission parle de l'extrême-gauche, mais pas de l'extrême droite. Il demande si la police a trouvé qui avait badigeonné à l'époque la porte de l'Hôtel de ville. Il est convaincu qu'il ne s'agit pas de l'extrême-gauche. Il constate que chaque fois qu'il y a une manifestation, l'extrême-gauche est attaquée et rappelle que les groupes d'extrême-droite sont aussi présents. Il s'interroge enfin sur l'utilité des motions actuellement traitées. L'armée et tout le dispositif de sécurité coûtent des dizaines de millions de francs. Il ne voit pas à quoi servent ces motions dans ce contexte sécuritaire.

Une députée (PLR) estime que M^{me} Kast joue sa réélection sur la question sécuritaire du G7. Des informations ont été données à la commission, mais il serait à son sens préférable que celle-ci en dispose sur papier. Elle ne comprend par ailleurs pas les hésitations du département s'agissant des autorisations de manifester. Il faudrait empêcher toute manifestation du 11 au 19 juin, y compris la fan zone et le cortège du 14 juin. Etant précisé qu'elle ne peut pour sa part plus, à titre personnel, en tant que féministe, participer à une manifester en raison de la stigmatisation islamogauchiste. Elle trouve qu'une solution serait possible sans tout autoriser, ni sans arriver non plus à la situation prévalant lors de la pandémie de Covid. Il y a beaucoup de choses à faire entre deux. La manifestation féministe et la fan zone pourraient par exemple avoir lieu à partir du 19 juin, pour faire plaisir à tous et préserver la sécurité durant le sommet du G7. Pour la Coupe du monde, il serait possible de faire la fête dans les bars et les boîtes de nuit avant cette date. Elle trouve ironique que la manifestation du 14 juin ait lieu avant le G7, car les manifestants vont tous critiquer le sommet du G7 avant qu'il n'ait lieu. Elle ajoute que ce cortège pourrait être envisagé le 20 juin, ce qui permettrait en particulier de soulager les effectifs de la police. Etant entendu que même s'il n'y a pas d'autorisation, des manifestations seront possibles.

Un député (S) se dit estomaqué par la tournure émotionnelle que prend ce débat. Les commissaires partagent tous le fait qu'ils ne veulent pas de casse, mais pas le fait qu'il faut arrêter l'expression démocratique. Un travail doit être effectué pour analyser les risques. Cela étant, il s'interroge sur les motifs qui ont amené le département à interdire les manifestations telles que la fan zone.

Il souhaite connaître la position du département sur cette motion, ainsi que sur d'autres manifestations festives ou du type de la grève des femmes. Il souhaite en particulier savoir si l'invite concernant les trois jours de suspension serait supprimée.

Le député (S) note que les autorités françaises expliquent que la Suisse ne sera pas impactée et que la France ne paiera donc rien en compensation à la Suisse. Mais cette position est contredite par les faits. Il souhaite donc savoir comment les autorités concernées font face à cette contradiction. Concernant l'utilisation de l'aéroport, il demande pourquoi les autorités françaises ne prévoient pas l'aéroport de Lyon, car cela aurait moins d'impact et engendrerait moins de frais pour la Suisse.

Un député (MCG) demande quel sera le rôle de la police municipale. Il ajoute, à la suite du commentaire de la députée (PLR), que certains propos islamophobes entendus lors de cette commission, ainsi qu'au sein du Grand Conseil sont inacceptables. Il souligne qu'il n'hésitera pas à les dénoncer à l'avenir pour faire respecter les valeurs de respects et de tolérance.

M^{me} Kast répondra à toutes les questions en classant celles-ci par thèmes. Elle rappelle en préambule que la Suisse a un système politique où les conseillers d'Etat ne sont pas des ministres, mais des membres de collèges gouvernementaux. Ainsi, lorsqu'elle parle au nom du canton, c'est au nom du Conseil d'Etat qu'elle s'exprime et pas en tant que cheffe du département des institutions et du numérique. Il s'agit donc d'une prise de position du Conseil d'Etat, via son département. Elle rappelle également que lorsqu'un Conseiller d'Etat ne demande pas le troisième débat en séance plénière du Grand Conseil, il s'agit de la position du Conseil d'Etat et pas du chef de département. L'engagement du Conseil d'Etat est total, mais porté à une voix. Une délégation du Conseil d'Etat a été mise sur pied dans le cadre de la préparation du sommet du G7, délégation qu'elle préside et qui est composée en outre du président du Conseil d'Etat et de M^{me} Fontanet en qualité de ministre de tutelle de l'aéroport. La délégation n'est pas décisionnaire, c'est le Conseil d'Etat qui l'est. Il s'agit d'un lieu pour préparer les décisions et non pas pour les prendre.

M^{me} Kast est également de l'avis que la France devrait prendre en charge les dépenses, mais elle explique que la position de la France est compliquée sur ce point. La négociation avec la Confédération n'est pas toujours facile, étant précisé que les négociations se déroulent au niveau des Etats. Il y a des frictions parfois au niveau des missions et ambassades. Il s'agit d'un travail de diplomatie constant. La Suisse souhaite une participation de la France aux coûts, mais cette dernière ne le veut pour l'instant pas. Cette question est gérée par la délégation suisse. La Confédération est légitime à gérer cela vu qu'elle

a octroyé 80% de couverture des coûts. Les enjeux financiers sont donc désormais en mains de la Confédération.

M^{me} Kast, concernant la coordination avec les communes, explique que tel est le cas mais qu'ils ne sont pas en pilotage de l'évènement, donc les policiers municipaux sont informés et réquisitionnés. Cependant, le but pour ces polices n'est pas le maintien de l'ordre face aux manifestants, mais d'être affectées à d'autres tâches qui sont normalement gérées par la police cantonale et que les polices municipales pourraient reprendre pour décharger celle-ci, telles que la circulation routière. La mise en œuvre des opérations se fait avec le commandant adjoint. Concernant les renforts IKAPOL, M^{me} Kast précise que cela se fait souvent, lors de certains évènements, comme tous les ans lors du Forum de Davos, par exemple. Le principe est que le canton qui demande doit d'abord épuiser ses ressources internes et le montrer, puis demander ensuite au concordat régional, c'est-à-dire ici le concordat romand, qui englobe Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura. Ces trois derniers ne pourront pas beaucoup aider en raison de leurs capacités et les trois autres étant déjà impliqués, cette solution a donc été épuisée. Il faut ensuite se tourner vers les autres entités et concordats. Il y aura donc des heures supplémentaires pour tous. Le paiement se fait sur la base d'un forfait pour les polices présentes et cela fait partie des frais prévus, que la Confédération indemnise à 80%.

M. Broch précise que le principe d'IKAPOL est l'indemnisation forfaitaire pour les cantons qui le demandent. Elle est de 750 francs par jour et par personne pour le canton donneur.

M^{me} Kast explique que l'impact sur le corps de police est déjà énorme, car cela nécessite une mobilisation des troupes de police cantonale qui fait que leurs heures de juin seront équivalentes aux heures de huit mois d'une année normale. Ils peuvent donc réduire cet impact en réduisant les évènements du type fan zone, étant précisé qu'il ne s'agit pas des mêmes règles que pour les manifestations politiques. Ces règles sont différentes pour la fan zone, les évènements sportifs ou les concerts. M^{me} Kast rappelle que l'arrêté du Conseil d'Etat du mois de décembre 2025 permet de dire aux organisateurs de manifestations que si certaines étaient prévues en juin, elles ne seraient pas autorisées. Ce qui revenait à leur dire de ne pas les prévoir au mois de juin 2026. Cela étant, la Fête de la musique (19 juin) a été autorisée, comme la Fête des écoles et le Bol d'or. Ainsi, les quatre week-ends de juin seront impactés par de grands évènements. L'impact, même sans prendre en compte le G7, est très fort sur le mois de juin et l'arrêté n'interdit rien, mais dit qu'ils n'autoriseront pas les choses qui ont un fort impact car il y a déjà trop. Il a cependant été précisé que les demandes seraient examinées et il n'a pas été indiqué que les manifestations seraient interdites. Le but étant d'éviter les

surcharges policières. Les manifestations ont un impact sur le domaine public et doivent être sécurisées et tout ne peut donc pas être délégué à une sécurité privée.

M^{me} Kast précise que le département n'autorisera pas de fan zone en Ville de Genève. C'est d'ailleurs la Ville qui organise ces fan zones et elle n'a pas fait d'appel d'offres cette année, car elle a compris que cela ne serait pas possible. Ce serait cependant possible ailleurs, comme à Bardonnex, commune qui organise habituellement une fanzone sur son territoire. Les communes périphériques peuvent donc le faire en campagne. L'arrêté n'est pas une interdiction, car cela peut être proposé et examiné et cela dépend s'il s'agit du domaine privé par exemple. Les manifestations sportives prévues sur les quais ont par ailleurs été décalées et cela a bien fonctionné. Ils allègent donc tout ce qu'ils peuvent. Il n'est pas possible de faire plaisir à tous car il est impossible de vivre avec plus de mobilisation en juin.

M. Broch explique que les délégations des Etats étrangers disposeront de leur propre sécurité, mais qu'elle est limitée et que le pays hôte a la responsabilité de sécuriser sur place. Comme l'aéroport se situe à Genève, c'est Genève qui doit assurer cette sécurité pour les transferts. Concernant l'actualisation de la matrice des risques, il précise qu'elle est liée au service de renseignements de la Confédération, qui a rédigé un rapport et parle d'extrémisme violent de gauche et de droite, mais beaucoup plus identifié à gauche sur cet événement. Concernant la fatalité des dégâts, il explique que la police cantonale veut empêcher tout débordement et dégât. Il y a des sous-groupements pour les deux rives et des ressources pour l'ordre et la sécurité publique. Il n'y a donc pas de fatalité. Il assure que c'est traité du point de vue opérationnel et de renseignements. Concernant l'utilisation de l'aéroport de Lyon, cette possibilité n'a pas été retenue car il est trop loin d'Évian. Cela ne changerait pas forcément beaucoup pour la Suisse non plus, car aujourd'hui l'aéroport de Lyon est celui de délestage en cas de problème à Genève. Celui de Genève l'aurait été si Lyon avait été choisi, donc tout aurait dû être prévu de toute manière. Enfin, les polices municipales seront également actives, ainsi que l'effectif genevois de l'école de police de Savatan.

M^{me} Kast précise qu'il n'y a plus que deux éléments. Concernant le site internet qui incite les personnes à cibler des multinationales sur territoire genevois, elle souhaite apporter une réponse de principe. Si des personnes doivent être surveillées, le département ne le dira pas. De telles mesures sont le cas échéant ordonnées par le ministère public. Le département ne va donc pas répondre à cette question. Par ailleurs, si le constat est fait d'actes délictueux ou de préparations d'actes délictueux, il faut alors porter plainte auprès du ministère public, qui agira auprès du site internet mentionné et

mènera une enquête. M^{me} Kast précise cependant que le site en question fait de la provocation depuis plusieurs années et revendique des actes, donc il n'est pas facile de résoudre le problème. Concernant la porte du Grand Conseil brûlée à l'époque, elle ne sait pas qui était à l'origine de cet acte et elle n'a pas d'information à ce sujet. Elle rappelle que le risque de casse est un dilemme permanent pour la police. Concernant le fait de savoir s'il vaut mieux cadrer et dialoguer avec les organisateurs, elle explique que c'est généralement la solution qui est préférée, car une politique restrictive mène souvent à des conséquences non préparées. Le but est de toujours rendre les manifestations possibles et de dialoguer avec les organisateurs pour mettre des conditions qui assurent le meilleur ratio liberté et sécurité. Cela n'est cependant parfois pas possible.

M^{me} Kast signale qu'il y a 1 600 manifestations par an à Genève sur autorisation et que, pour toutes celles qui ont un impact politique, le département discute avec les organisateurs et visent à rendre cela possible en fixant des conditions pour que cela puisse se dérouler. Il est arrivé trois fois en 2025 que les conditions ne conviennent pas aux organisateurs, dont un qui a fait recours. Sur les 500 manifestations qui nécessitent un effectif policier, il n'y a eu que deux refus partiels et un refus complet. Le département estime tout le temps ce qui est mieux et cela dépend aussi de l'ouverture des organisateurs concernant le style, l'itinéraire ou la date. Elle rappelle que les discussions sont encore ouvertes et qu'ils ont appris très tard, seulement 2 jours avant de recevoir les organisatrices, que le mouvement no-G7 serait lié à la manifestation des femmes. Le département a également discuté de cela avec les organisatrices, qui ont dit que ce serait pacifique et qu'une charte était possible. Mais elles souhaitaient absolument ouvrir la manifestation à ce mouvement. Le département a expliqué cet élargissement ferait augmenter le niveau de risque, ce qui impliquerait que le niveau de liberté d'expression risquait de devoir baisser, car il faut toujours jauger. Les organisatrices ont répondu qu'elles en étaient conscientes, mais que c'était important pour elles et qu'elles avaient des moyens, tels que la charte, pour faire baisser ce risque. Le département a précisé ne pas disposer de suffisamment d'informations à ce stade et qu'il ne pouvait donc pas encore dire si ce serait possible ou non, mais le département a clairement indiqué que le niveau de risque augmentait avec cette participation, la barre étant mise plus haut que s'il s'agissait uniquement de la grève féministe. Le département a également expliqué qu'il ne serait pas toléré de se cacher le visage et a demandé aux organisatrices si elles étaient prêtes à l'annoncer à tous ouvertement et à effectuer des contrôles, mais les organisatrices n'ont pas exprimé cette volonté. La question du village se pose aussi, ainsi que la coordination avec la Ville. M^{me} Kast ajoute que le parcours

proposé par les organisatrices de la manifestation passe par les Rues basses, mais il s'agit d'un dimanche et les magasins seront fermés. Ce parcours n'aurait donc pas de sens. Le département va donc déterminer si la volonté des organisatrices tend vers une adaptation de l'évènement et si l'affichage vise plutôt la grève féministe ou le mouvement no-G7. M^{me} Kast précise que le but n'est pas d'être complaisant ou restrictif, mais d'effectuer une analyse pour faire cohabiter la liberté d'expression et la sécurité.

M^{me} Kast conclut en expliquant que les professionnels peuvent évaluer les questions et donner des préavis, mais pas les motions car elles ne changent rien, ni son avis personnel, ni sa réélection. Il faut donc se baser sur des expertises professionnelles pour trouver un équilibre. Elle ajoute que les motions sont valables car elles donnent l'avis des députés, mais qu'ils ne vont pas piloter l'analyse des opérations de police sur les risques. Il ne s'agit pas de craintes, de projections ou d'envies des acteurs politiques. Elle ajoute que les analyses sont faites par des groupes d'experts et non pas par une seule personne. Elle précise enfin que personne ne veut de casse et que l'autorisation des manifestations ou non ne changera rien à cela.

M^{me} Kast indique que le PowerPoint a été conçu pour pouvoir être transmis, car elle estime que le secret de commission existe encore. Elle précise que le PowerPoint pourra être mis sur Accord et qu'elle enlèvera les points confidentiels.

Séance du 23 avril 2026

Discussion et vote

Un député (S) dit faire confiance à la police s'agissant de la gestion du sommet du G7. Il a l'impression que l'ensemble des motions G7 en rajoutent sans apporter quelque chose d'utile. Les autorités ont le pouvoir et les moyens. C'est donc à elles de faire le nécessaire. Par ailleurs, la présentation de la conseillère d'Etat était claire et il ne sert à son avis à rien de passer plus de temps là-dessus. Il estime que les différents auteurs pourraient retirer ces motions relatives au G7.

Un député (S) exprime son embarras par rapport à la deuxième invite concernant les mesures nécessaires pour dissoudre les manifestations non autorisées. Il estime que cela ne se passe pas ainsi dans la réalité et qu'il y a une pesée des intérêts à faire. Il s'interroge sur l'intérêt qu'il y a à demander quelque chose au Conseil d'Etat, alors que l'on sait qu'il ne les appliquera pas, car des règles doivent être suivies en termes de risque d'atteinte aux personnes. Il demande au moins la suppression de cette deuxième invite.

Un député (PLR) constate que la motion avait du sens au moment de son dépôt, mais qu'elle n'a maintenant plus vraiment de raison d'être. Il propose en conséquence de ne garder que les deux dernières invites.

Une députée (Ve) propose pour sa part de conserver les trois dernières invites.

Un député (PLR) indique que dans la mesure où il s'oppose aux manifestations, il estime qu'il n'y a pas de sens pour lui de garder des invites concernant les manifestations.

Une députée (LC) rappelle que la motion a été déposée en juillet 2025. Elle a certes mis du temps à être traitée, mais elle conserve son utilité, à l'exception de la quatrième invite qui pourrait être supprimée car le délai est dépassé. Concernant la deuxième invite, elle précise que les « mesures nécessaires » n'équivalent pas à tout et n'importe quoi. Il est évident que cela doit être fait de façon proportionnelle et dans le respect des lois. Concernant l'invite relative au contexte de la manifestation, elle explique qu'en effet, elle comprend la prise de position du député (PLR) car il est contre toute manifestation mais précise que si les manifestations venaient à être autorisées, il serait bien de demander des moyens pour maintenir la sécurité. Elle ajoute que le renforcement du dialogue en amont s'avère essentiel, notamment pour la Grève des femmes, car ils ont su que les discussions étaient en cours avec le Conseil d'Etat. Elle pense que ce dialogue doit être maintenu pour prévenir la casse et garantir la liberté d'expression, mais dans le respect des lois et de la sécurité. Elle indique que le Centre maintient par ailleurs la motion.

M. Grosdemange signale, concernant la deuxième invite, que s'il fallait dissoudre toute manifestation, alors cela pourrait impliquer qu'une manifestation d'une dizaine de personnes devrait être dissoute aussi, même si elle est pacifique. Il demande donc quelle est l'intention des motionnaires, car il trouve que l'invite est très générale et abstraite, et inclut tous les groupes, ce qui s'avère gênant.

Une députée (LC) précise que la motion s'inscrit dans la suite des incidents survenus en 2003 et que cela s'appliquerait donc surtout pour les manifestations qui risquent de dégénérer ou dont des éléments font penser qu'elle pourrait créer des troubles à l'ordre public.

Un député (PLR) indique que la motion lui semble pertinente et bien rédigée et elle a un sens. Il faut toutefois se demander quelles sont les invites qui ont la plus grande plus-value pour le canton. La première invite est standard et s'avère donc inutile. Concernant la deuxième invite, il trouve que la police sait ce qu'elle doit dissoudre ou non. La troisième invite s'adresse au Conseil fédéral et les choses se font déjà à ce niveau. Il propose en conséquence de

garder la quatrième invite, en enlevant simplement la date. Il juge les trois dernières invites pertinentes également, car il serait bien que le parlement précise qu'il soutient le dialogue, il invite donc la commission à garder les quatre dernières invites, avec suppression de la date.

Une députée (S) constate qu'il y a une variété de positions traduites par ces motions, qui fait qu'il est impossible de ne déposer qu'un seul rapport. Sur le fond, elle partage le point de vue du député (S). Le débat est mené au sein de la commission comme si ces motions allaient appuyer l'action policière. Mais la police a entendu parler de 2003, a acquis une expérience, a été formée et la députée (S) lui fait par conséquence confiance. Elle estime que le parlement doit montrer un appui et de la confiance. Elle ajoute que la commande de planches n'est plus possible et qu'ils verront donc bien ce qui aura été fait. Elle dit avoir été frappée par le discours des hôteliers et être solidaire avec eux. Ces derniers ont un discours d'ouverture, car ils veulent que les hôtels restent ouverts.

Une députée (S) ne nie pas le travail effectué par les motionnaires et les intentions des uns et des autres, mais elle estime que les invites expliquant à la police quoi faire ne sont pas nécessaires. Son groupe s'y opposera. Il se rallie par contre à la proposition du député (PLR) de ne garder que les deux dernières invites dans la mesure où elles dessinent la suite.

Un député (UDC) rappelle que la motion a été déposée il y a quelques mois et qu'il est maintenant tard. Il a pour sa part proposé un sous-amendement à la motion 3147, car il considère que tout rassemblement non autorisé de personnes, s'il a une certaine ampleur, constituera un point de fixation pour les black blocs qui veulent agir. Il y aura donc péril en la demeure si ces rassemblements ne sont pas encadrés. Lorsqu'il y a péril en la demeure, ce n'est pas la jurisprudence qui importe, mais empêcher la casse. Quant à la motion, elle n'est pas adressée à la police, mais au Conseil d'Etat. Etant rappelé que ce n'est pas la police qui a failli en 2003, mais le Conseil d'Etat.

Un député (UDC) estime, concernant la motion 3144, que seule la deuxième invite s'avère pertinente, car pour la troisième, des manifestations non-autorisées surviendront quand même. Les deux dernières invites l'horripilent, car elles sous-entendent qu'ils savent d'ores et déjà qu'il y aura de la casse et qu'un bilan s'avèrera nécessaire. Ce qui est défaitiste. Il ne garderait donc que la deuxième invite. Concernant son sous-amendement, il explique que cela concerne tout rassemblement et qu'il y aurait un état d'exception pendant une semaine en raison du risque d'émeute, empêchant ainsi tout rassemblement qui a le caractère de manifestation. Il s'agirait donc de lever le droit de manifester pendant un temps très limité.

Un député (S) constate que l'UDC s'affranchit de tout cadre légal, au motif d'une situation d'exception où la jurisprudence ne compterait plus. Il estime que dissoudre « immédiatement » une manifestation est une formulation assez forte et qu'il serait donc mieux d'être plus mesuré et d'enlever le terme « immédiatement », en ajoutant le respect de la proportionnalité, car c'est une juste condition nécessaire. La police agit dans le cadre légal et il ne veut pas dire que celle-ci ne doit jamais dissoudre une manifestation, mais qu'il faut le faire dans le cadre légal. Il propose d'enlever cette invite, mais est d'accord de laisser les autres. Il propose de voter invite par invite et indique qu'il votera en tout cas les trois dernières.

Une députée (Ve) n'est pas convaincue par certaines invites. La dissolution de manifestations est déjà faite par la police lorsqu'il le faut. Elle accepterait la deuxième invite en enlevant le mot « immédiatement ». Elle estime que la troisième invite n'a plus de sens et elle est d'accord de garder la quatrième sans la date. Les trois dernières invites lui conviennent également, car elle estime que cela n'est pas défaitiste et qu'il y aura forcément un retour d'expérience, mais à l'interne de la police et qu'il s'agit donc d'un équivalent d'audit. Enfin, elle estime qu'il est facile d'utiliser le péril en la demeure et d'ainsi tout autoriser, mais précise que cela ne marche pas ainsi. Pendant la pandémie de Covid, c'était clair, mais aujourd'hui, certains supputent qu'il y aura quelque chose et qu'il faut interdire les regroupements et manifestations. Elle refuse cette position, car elle estime que c'est une dynamique de surprotection quasi-autoritaire. Elle rappelle l'audition de M^{me} Kast, qui disait que les manifestations seront examinées, mais qu'ils ne peuvent pas les interdire d'office.

Une députée (LC) trouve qu'il y a une sur-interprétation du terme « immédiatement » dans la deuxième invite. Elle précise que cela ne veut pas dire en violation des règles, mais simplement sans délai.

Une députée (PLR) indique que pour toutes les motions, les manifestations non-autorisées n'ont rien à voir avec la jurisprudence et que c'est une vision politique en raison de menaces et de déstabilisation de l'ordre public. Ce n'est pas une invention. Des sources dans la presse ont prévenu la population qu'il y aurait des violences. Il ne s'agit donc pas d'une impulsion autoritaire désirée sans source, ni raison.

Une députée (LJS) trouve que la motion est plutôt politique et en accepte toutes les invites, car elles ont toutes un sens, sauf la date bien sûr.

La présidente met aux voix la première invite.

Oui : 6 (2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC)

Non : 9 (3 S ; 4 PLR ; 2 UDC)

Abstention : 0

La première invite est refusée.

La présidente met aux voix la deuxième invite.

Oui : 2 (2 UDC)

Non : 11 (3 S ; 2 Ve ; 2 MCG ; 4 PLR)

Abstentions : 2 (1 LJS ; 1 LC)

La deuxième invite est refusée.

La présidente met aux voix la troisième invite.

Oui : 2 (1 LJS ; 1 LC)

Non : 13 (3 S ; 2 Ve ; 2 MCG ; 4 PLR ; 2 UDC)

Abstention : 0

La troisième invite est refusée.

La présidente met aux voix la quatrième invite.

Oui : 10 (2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 4 PLR)

Non : 5 (3 S ; 2 UDC)

Abstention : 0

La quatrième invite est acceptée.

La présidente met aux voix la cinquième invite.

Oui : 9 (1 S ; 2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 2 PLR)

Non : 6 (2 S ; 2 PLR ; 2 UDC)

Abstentions : 0

La cinquième invite est acceptée.

La présidente met aux voix la sixième invite.

Oui : 13 (3 S ; 2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 4 PLR)

Non : 2 (2 UDC)

Abstention : 0

La sixième invite est acceptée.

La présidente met aux voix la septième invite.

Oui : 13 (3 S ; 2 Ve ; 1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 4 PLR)

Non : 2 (2 UDC)

Abstention : 0

La septième invite est acceptée.

La présidente met aux voix la motion 3144 ainsi amendée.

Oui : 8 (1 LJS ; 2 MCG ; 1 LC ; 4 PLR)

Non : 4 (2 Ve ; 2 UDC)

Abstentions : 3 (3 S)

La motion 3144 ainsi amendée est acceptée.